Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement et de la coopération DDC

RAPPORT DE CAPITALISATION

L'APPUI AU CONTRÔLE CITOYEN ET À LA REDEVABILITÉ EN CONTEXTE DE DÉCENTRALISATION



Mars 2022

Programme mis en œuvre par le Laboratoire Citoyennetés (ACE-RECIT)

Capitalisation réalisée dans le cadre du programme d'appui à la décentralisation et à la participation citoyenne (DEPAC)

Table des matières

Liste des sigles et acronymes 04
Introduction 05
1. Contexte et enjeux de la décentralisation et de la participation citoyenne au Burkina Faso 07
2. Description des processus d'appui au contrôle citoyen et à la redevabilité 09
2.1 Modèle d'action du Laboratoire Citoyennetés 09
2.2 Une approche qui allie contrôle citoyen et redevabilité 10
2.3 Profil des associations partenaires du programme 11
2.4 Le panel de contrôle citoyen 13
2.4.1 Démarche d'installation et d'appui du panel de contrôle citoyen 14
2.4.2 Autonomie d'organisations du panel de contrôle citoyen 15
2.4.3 Forces et limites du panel de contrôle citoyen 16
2.4.4 Perceptions et vécus du panel de contrôle citoyen par les acteurs 17
2.5 Les radios de proximité 18
2.6 CIVITAC comme plateforme d'animation de la participation citoyenne et de la redevabilité 19
2.7 Nature des activités/outils développés par les OSC 20
2.7.1 La production de connaissances 20
2.7.2 La concertation 21
2.7.3 Le théâtre-forum 23
2.7.4 La formation-action 24
2.7.5 Le thé-débat 25
2.7.6 Le ciné-débat et la vidéo-débat 25
2.7.7 Le théâtre radiophonique 26
2.7.8 L'atelier de restitution et de plaidoyer 26
2.7.9 L'atelier d'immersion 26
2 .7.10 Le groupe d'apprentissage 27
2.7.11 L'observation-alerte 28
2.7.12 La mutualisation 29
2.8 Redevabilité des Collectivités territoriales 29
3. Résultats des appuis aux OSC, aux collectivités territoriales et valeur ajoutée, coût d'investissement et éléments de durabilité 31
3.1 Résultats avec les associations 31
3.2 Résultats avec les panels de contrôle citoyen 32
3.3 Autres résultats : l'émergence d'initiatives pour la cohésion sociale et la paix 33
3.4 Valeur ajoutée des appuis aux OSC et Collectivités territoriales 35
3.5 Coûts d'investissement dans les OSC et panel de contrôle citoyen 36
3.6 Durabilité des actions et des résultats 36
3.7 Montée à l'échelle des initiatives 37
4. Recommandations 38
Conclusion 40

Liste des sigles et acronymes

ACADE :Appui et Conseil en Agriculture, Développement et environnement
AFEDEB : Association des Femmes pour le Développement du Burkina-Faso
AME : Association des Mères d'Elèves
APDG : Association pour la Promotion du Développement du Gulmu
APE : Association des Parents d'Elèves
APROSED : Association pour la Protection et le Soutien à l'Enfance Défavorisée
ARAS : Association Retour Aux Sources
ARCAN : Agence pour la relance culturelle et artistique dans le Nord (
ASCE-LC : Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption
CAGECT: Cellule d'Appui à la Gestion des Collectivités Territoriales
CDM : Collège de dialogue et de médiation
COGES : Comité de Gestion
COJCO : Coordination des Jeunes de la Commune de Ouahigouya
CR-OSCN : Conseil Régional des Organisations de la Société Civile du Nord
CSPS : Centre de Santé et de Promotion Sociale
CT : Collectivité Territoriale
CVD : Comité Villageois de Développement
DDC : Division du Développement et de la Coopération (Suisse)
DEPAC : Programme Décentralisation et Participation Citoyenne
EPCD : Etablissement Public de Coopération Décentralisée
FDS : Forces de Défense et de Sécurité
FORA : Forum pour une Autre Africain
GEDES : Générale des services (Bureau d'études burkinabè)
JDIC : Journée de Dialogue Intercommunautaire
KOUDOUGOU DOC : Association de promotion de la citoyenneté par la production, la promotion et la diffusion de films documentaires
LC: Laboratoire Citoyennetés
MEG : Médicament Essentiel Générique
OSC: Organisation de la société civile
PAI : Plan Annuel d'Investissement
PDC: Plan de Développement communal
PDR: Plan de Développement Régional
STD: Service Technique Déconcentré
USAID : Agence des États-Unis pour le développement international



INTRODUCTION

La présente étude de capitalisation vise à restituer de façon synthétique les expériences, les savoirs et les savoir-faire développés par les acteurs des collectivités partenaires du programme d'appui à la Décentralisation et la Participation Citoyenne (DEPAC-2). En effet, le DEPAC est organisé en quatre phases de trois ans. La première phase, DEPAC-1, s'est déroulée de 2015 à 2018, tandis que la seconde phase, DEPAC-2, couvre la période de 2018 à 2022.

La vision du DEPAC est de contribuer à rendre les communes et les régions capables de fournir de meilleurs services publics, améliorant l'accès équitable et égal aux services de base pour les hommes et les femmes et facilitant les activités économiques. Les trois axes autour desquels le DEPAC 2 est construit sont :

- **La démocratie, la gouvernance locale et la participation citoyenne ;**
- **La Maitrise d'ouvrage publique locale et investissements socio-économiques et**
- **La gestion des connaissances et le dialogue politique.**

Trois organismes mandataires contractuels sont engagés dans l'opérationnalisation du DEPAC dans quatre régions du Burkina Faso (Nord, Est, Centre-Ouest et Sahel) regroupant trente (30) Collectivités Territoriales (CT), dont les quatre Conseils régionaux. Ces mandataires sont : le Consortium GAC (GEDES–ACADE–CAGECT), Helvetas et le Laboratoire Citoyennetés (LC). En ce qui concerne le LC, il développe dans les Collectivités territoriales du programme des actions contribuant à alimenter l'Outcome 1 : « Les acteurs des collectivités territoriales développent de manière concertée des pratiques citoyennes et institutionnelles qui contribuent au renforcement de la démocratie locale » et l'Outcome 3 : « Les partenaires du programme produisent du savoir qui influence les décisions et politiques aux échelles locale, nationale et sous régionale du programme ». Ce sont ces dimensions de l'activité du LC qui sont l'objet de la présente capitalisation. Cette capitalisation explore donc les expériences des Organisations de la société civile (OSC) individuellement considérées ou mobilisées en coalition de panels de contrôle citoyen, de certains grands acteurs locaux institutionnels et traditionnels (chefs religieux, chefs de communautés socio-ethniques), des élus locaux au sein des Conseils communaux, des Conseils régionaux et des Services techniques déconcentrés (STD).

Il s'agit pour cette capitalisation de mettre en visibilité les initiatives de participation citoyenne des acteurs (OSC et personnalités de la communauté) engagés dans le DEPAC-2 à travers l'usage des outils mis à leur disposition dans le contexte de la décentralisation (enquêtes participatives sur le service public, diagnostic des problèmes publics, animation de journées de dialogue, interpellations, plaidoyers, comité de suivi). Il s'agit aussi de présenter les expériences d'initiatives de redevabilité et de médiation sociale des porteurs de mandats électifs qui sont les élus communaux et régionaux (journée de redevabilité, cadre de concertation, comité de médiation, forum multi-acteurs) et des agents des Services techniques déconcentrés.

Cette capitalisation expose les leçons apprises par les acteurs à partir des processus engagés, des succès obtenus, des difficultés rencontrées, des innovations apportées. Les forces et les limites des initiatives des acteurs sont également examinées

afin de mieux comprendre les conditions de durabilité et de passage à l'échelle des actions.

Des recommandations sont formulées à l'endroit des acteurs des différents échelons d'intervention en vue de contribuer à améliorer les perspectives du DEPAC.

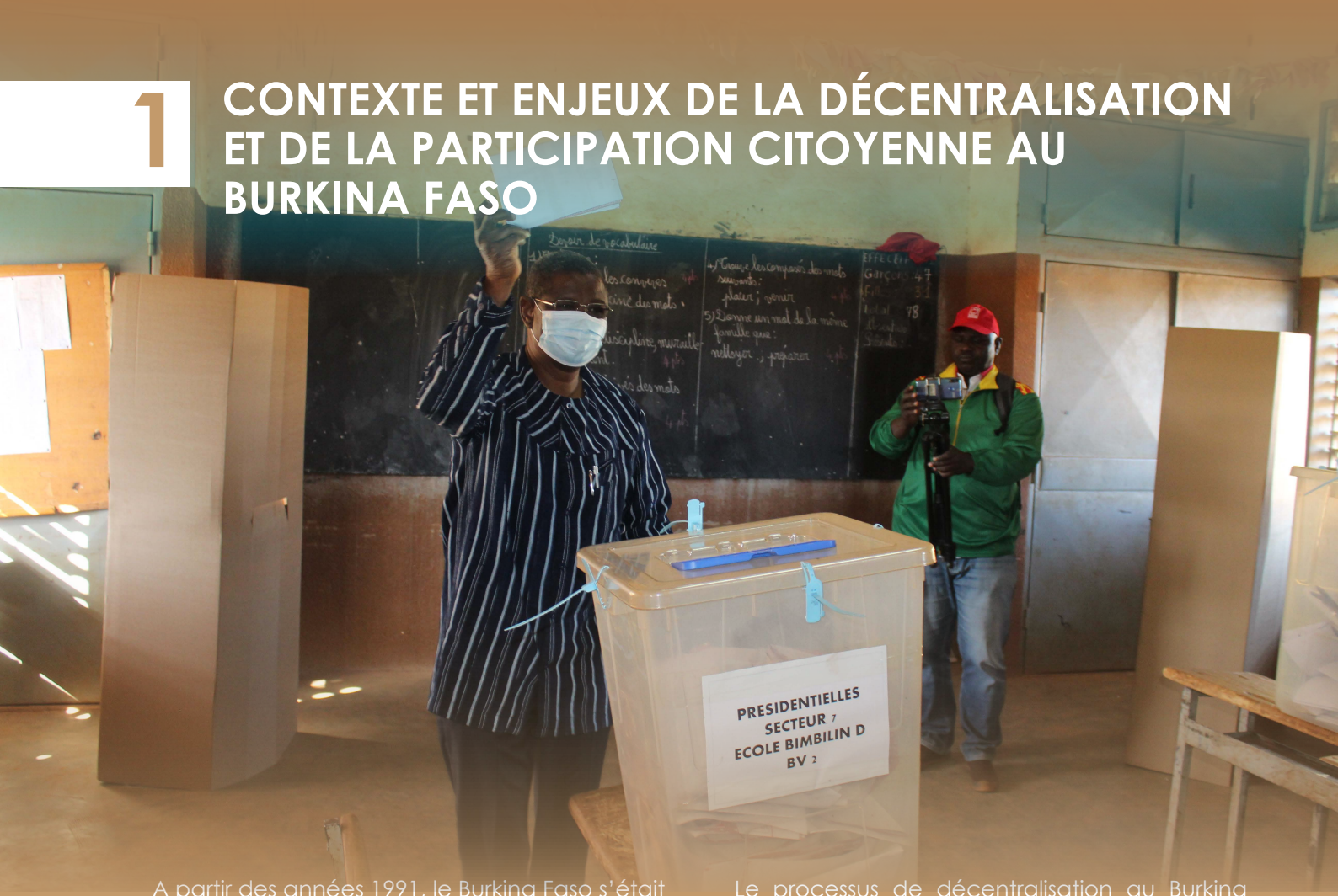
L'autre dimension importante de cette capitalisation est l'analyse du modèle d'action du LC dans le cadre de l'opérationnalisation de la participation citoyenne des OSC et de la redevabilité des conseils municipaux et régionaux des collectivités territoriales impliquées dans le programme DEPAC-2. Cette analyse du modèle d'action du LC devrait éclairer sur la dynamique pédagogique de l'accompagnement ou l'appui technique aux acteurs et l'adaptation aux demandes de ces derniers selon leurs statuts spécifiques et les réalités du terrain dans la collectivité territoriale.

La présente capitalisation se veut aussi une approche pédagogique pour permettre aux OSC et élus locaux d'apprendre de leurs propres expériences et améliorer les processus de participation citoyenne et de redevabilité en vue d'initiatives durables et réplicables.

En ce qui concerne la nature de l'étude, c'est une capitalisation basée sur une méthode qualitative qui n'a pas repris les éléments quantitatifs (les chiffres) déjà existant dans des rapports d'évaluation. L'approche suivie a été en un premier lieu une proposition d'offres technique autour de laquelle une séance de cadrage méthodologique a été tenue. Le guide d'entretien élaboré a reprécisé les différentes catégories d'acteurs cibles (dont les membres de la communauté) impliqués dans les actions couvertes par le LC. Une revue de littérature a été réalisée pour prendre connaissance des différents rapports et productions relatifs aux actions et thématiques sur le contrôle citoyen, la participation citoyenne, la redevabilité, la décentralisation. Sur l'initiative du LC, un atelier de production a par la suite réuni à Koudougou, un échantillon représentatif des acteurs du DEPAC provenant des Collectivités territoriales (CT) au niveau régional et communal, que ce soit des élus locaux, des membres des OSC, des promoteurs et animateurs des radios de proximité ainsi que des représentants de services techniques déconcentrés. Cet atelier a permis des travaux de groupe par catégorie d'acteurs pour ressortir les résultats majeurs des initiatives menées et indiquer les aspects nécessitant des approfondissements par des entretiens et des observations sur le terrain. Un échantillon par choix raisonné des acteurs a été constitué et des visites de terrain ont été réalisées pour les entretiens semi-directifs et les observations dans les quatre régions et des communes choisies. Les données recueillies ont été analysées pour produire ce rapport. La période d'activités a couvert le mois de novembre 2020. Les investigations complémentaires ont été réalisées en janvier et février 2021. Un atelier le 19 mai 2021 à Ouagadougou a permis aussi de recueillir les observations, critiques et suggestions sur le rapport en vue de sa finalisation. Les difficultés rencontrées dans la réalisation de la capitalisation ont été l'indisponibilité de certains élus locaux en raison de leur implication dans la double campagne électorale présidentielle et législative pour le compte de leur parti politique en novembre 2020. La situation sécuritaire délétère dans certaines communes aussi a fait que ces localités n'ont pas été visitées, mais certains des acteurs ont pu être invités dans les communes voisines pour les entretiens.



1 CONTEXTE ET ENJEUX DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA PARTICIPATION CITOYENNE AU BURKINA FASO



A partir des années 1991, le Burkina Faso s'était engagé dans l'ouverture politique, avec l'instauration du multipartisme qui sort le pays de la confiscation des libertés politiques. Il s'en est suivi progressivement une dynamique de recherche de la participation des citoyens au développement du pays. Étant donné que la participation citoyenne ne trouve réellement son expression que dans l'implication de la population dans la gestion des affaires publiques, la Constitution du pays consacre la décentralisation dans son Titre XI relatif aux Collectivités territoriales et stipule dans son article 145 que « la loi organise la participation démocratique des populations à la libre administration des collectivités territoriales », promouvant ainsi un contexte de démocratie locale favorisant la participation du citoyen. Dans cette dynamique, les premières élections locales sont organisées en 2006.

Dans ce cadre de la décentralisation, le Code général des Collectivités territoriales vient affirmer la place prépondérante accordée au citoyen dans le contexte de la démocratie locale, en disposant en son article 11 (Loi n°2009-65) que : «Les habitants de la collectivité territoriale ont droit à l'information sur la gestion des affaires locales. Ce droit s'exerce par : alinéa 1 leur participation aux débats publics sur les projets et programmes locaux de développement et sur les grandes orientations du budget local».

Le processus de décentralisation au Burkina Faso s'est donc donné pour finalité, entre autres, le renforcement de la démocratie à la base, de la citoyenneté et du développement local, via un rapprochement des centres de décision des populations concernées. Cette finalité est déclinée en quelques objectifs, qui sont :

01 une plus grande prise en compte, par les décideurs locaux, des différents besoins et demandes sociaux ;

02 un meilleur contrôle des représentants élus et une gestion plus transparente des affaires locales ;

03 une expression citoyenne plus importante et une participation plus directe des populations à la prise de décision

04 le renforcement des capacités économiques de la commune.

L'environnement généré par la volonté des acteurs de promouvoir les libertés politiques et associatives a induit, hormis la création des partis politiques, une éclosion de plusieurs milliers de mouvements associatifs de natures et missions diverses, ainsi que de nombreux organes de presse écrite et de radios. Rien qu'en 2018, par exemple, le Burkina Faso comptait 164 radios de tout genre pour porter la diversité des voix. Si dans les terroirs de nombreuses associations sont en première ligne dans les questions de développement local (mobilisation sociale, organisation des paysans, des artisans, des transformateurs de productions agricoles, prestations de services aux côtés de l'Etat ou par délégation de divers partenaires techniques et financiers, courtiers en développement pour quêter des opportunités de financement ou de réalisations d'infrastructures), d'autres associations, beaucoup plus dans les milieux urbains, organisent les pressions politiques pour favoriser les libertés d'expression, l'alternance politique, l'épanouissement économique. On comprend donc, dans cette dynamique associative urbaine et l'action militante de certaines radios, la survenue de l'insurrection des 30 et 31 octobre 2014, qui a emporté le régime du président Blaise Compaoré qui tentait d'étouffer l'alternance démocratique après plus de 27 années de règne. On comprend aussi la réactivité des OSC qui n'ont pas accepté la remise en cause militaire du processus de transition après le régime Compaoré, de même que l'implication active et souvent au premier plan des dirigeants d'OSC dans les délégations spéciales dans la période qui a suivi la révocation des exécutifs locaux par les dirigeants de la Transition.

Renforcer les acteurs des OSC et des radios dans le rôle de veille citoyenne et de demandeurs de redevabilité se présente de ce fait comme une approche pertinente dans un contexte démocratique où les travers reprochés aux acteurs politiques au niveau national peuvent avoir tendance à être transposés au niveau de la gestion des collectivités territoriales par les élus municipaux et régionaux.

Dans le cadre du DEPAC, le contrôle citoyen et la redevabilité constituent des moyens d'amélioration de la participation citoyenne et de la gouvernance locale et contribuent à transformer la nature de la relation entre les citoyens et les collectivités territoriales. Au regard de ces enjeux, la démarche d'accompagnement du LC dans le DEPAC 2 a consisté principalement à :

01 Responsabiliser les collectivités territoriales et les organisations de la société civile, les radios, pour la mise en œuvre du programme dans la commune ;

02 Renforcer les capacités des acteurs

03 Encourager le processus de la concertation et le « vivre-ensemble » entre les acteurs de la commune : élus locaux, OSC, secteur privé, radios.

La présente capitalisation vise à mettre donc en exergue les expériences des acteurs bénéficiaires des appuis du LC dans leurs actions de contrôle citoyen et de pratiques de la redevabilité.



2 DESCRIPTION DES PROCESSUS D'APPUI AU CONTRÔLE CITOYEN ET À LA REDEVABILITÉ

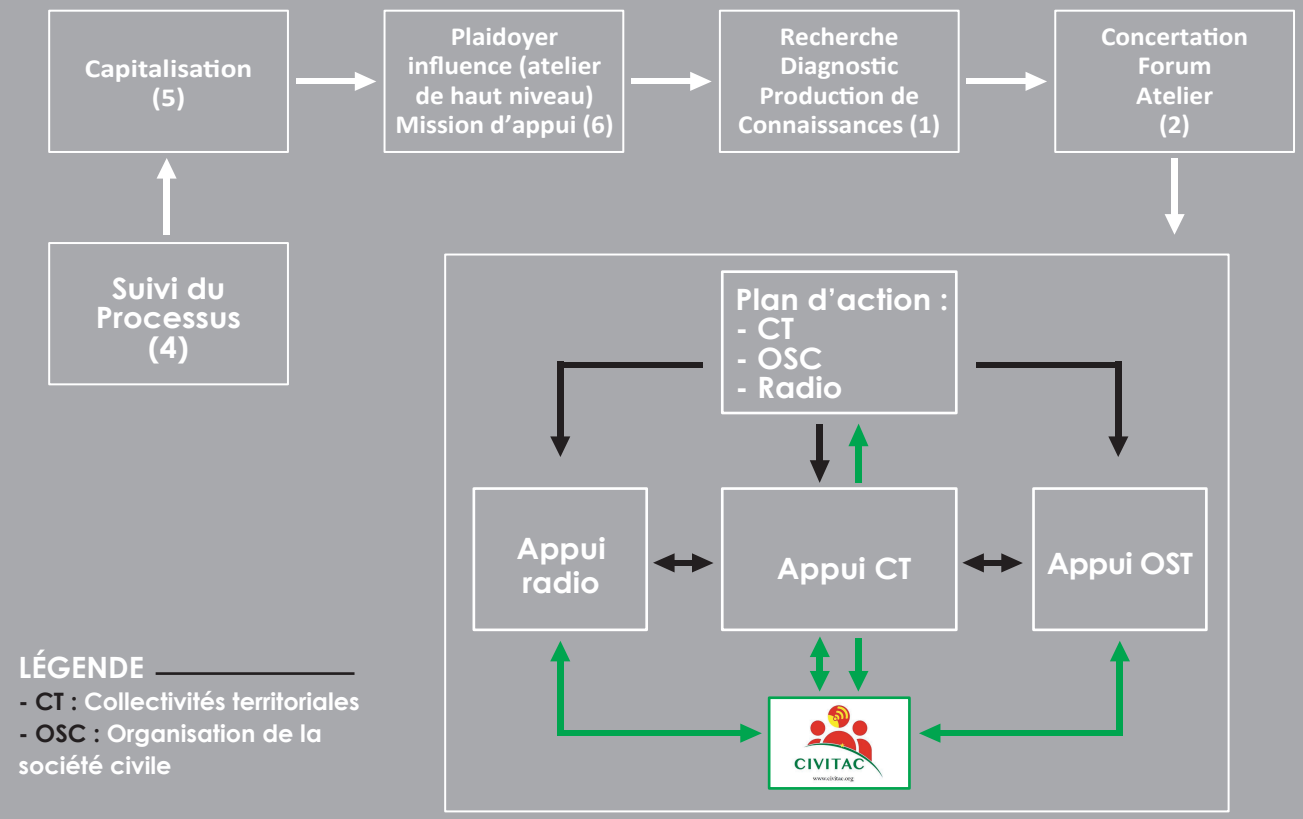
2.1 Modèle d'action du Laboratoire Citoyennetés

Le LC est un organisme de recherche-action créé depuis 2003, qui utilise la socio-anthropologie pour faire de la recherche sur les pratiques des institutions (l'Etat et ses démembrements, le service public, les collectivités territoriales, etc.), leurs logiques d'intervention, le vécu des communautés, afin d'utiliser les connaissances produites pour accompagner les acteurs dans les transformations sociales. Près d'une douzaine d'années durant (2005-2017), des savoirs pertinents sur ces divers domaines ont été constitués par le pôle Recherche du LC et diffusés à travers 40 publications sous le couvert des Etudes RECIT.

Conformément à la vision politique et technique du LC, ce dernier a réaffirmé dans son plan d'action 2016-2026, la volonté de construire et de promouvoir de nouveaux rapports entre le citoyen et le bien public, d'une part, et de contribuer à renforcer ou soutenir les capacités d'analyse, de propositions et d'actions des gouvernants, des CT, des usagers des services publics, des citoyens et citoyennes, d'autre part. Les interventions du LC ciblent donc les citoyens individuellement ou en groupe (OSC, panel), les CT, l'Etat, les diverses institutions.

Pour ce faire, le LC a initié depuis 2009 une approche de soutien aux OSC visant à impulser une dynamique de participation des acteurs de la société civile à la gestion publique locale, notamment dans sa dimension de veille citoyenne, interpellation, demande de reddition de comptes, plaidoyer, etc. Cette ligne directrice du LC peut être illustrée par le schéma ci-après.

MODÈLE D'ACTION DU LC



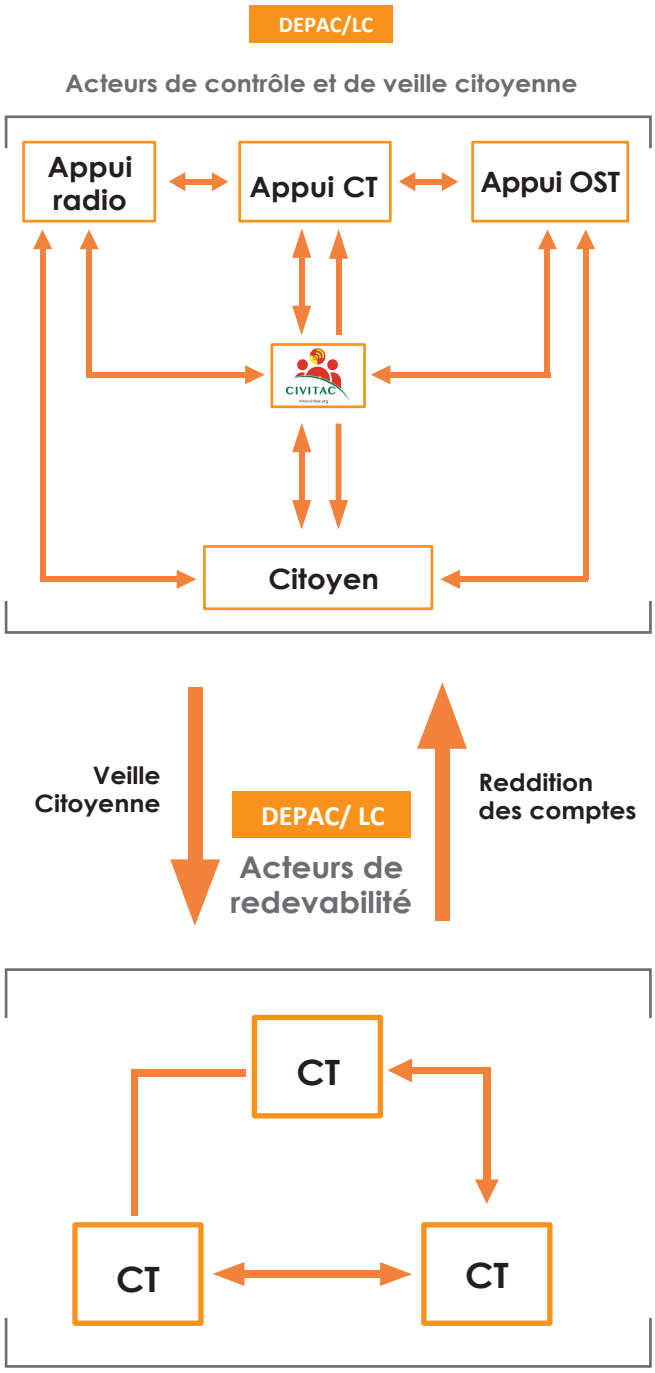
LÉGENDE
- **CT :** Collectivités territoriales
- **OSC :** Organisation de la société civile

Le schéma ci-dessus montre un cycle continu qui débute par la recherche et le diagnostic visant à produire les connaissances. Ces connaissances sont restituées dans des cadres de concertation, des forums et ateliers pour les partager avec les différents acteurs, les consolider et exploiter pour l'étape suivante qu'est l'élaboration de plan d'action pour appuyer les différents acteurs ques sont les OSC, les radios, les panels de contrôle citoyen et les collectivités territoriales (conseils municipaux et régionaux). Nantis de leur plan d'action, Ces acteurs interagissent et s'alimentent mutuellement. Leur ensemble interagit également de façon active avec la plateforme Civitac qui les alimente et qui, à son tour, s'alimente des actions ou productions de ces acteurs. L'ensemble des acteurs bénéficiaires d'appui est suivi dans leur processus d'action. Pour apprendre des pratiques, des interactions et des réalisations des acteurs appuyés, le LC procède à la capitalisation autant en interne pour améliorer son appui, qu'en externe pour qu'un regard extérieur et indépendant renseigne les dynamiques générées, les leçons apprises et les bonnes pratiques. Cette étape de capitalisation est exploitée par le LC pour construire des plaidoyers, pour influencer les politiques publiques, pour organiser des ateliers de haut niveau en vue de partager les leçons des interventions et nourrir la réflexion sur les orientations stratégiques des politiques publiques. La boucle de ce modèle d'action retourne encore à un niveau de recherche et de diagnostic sur les nouvelles problématiques qui émergent pour servir à la production de nouvelles connaissances utilisables pour les transformations sociales qualitatives et le renforcement de la citoyenneté.

2.2 Une approche qui allie contrôle citoyen et redevabilité

L'appui apporté par le LC à l'échelle locale dans les communes et les régions se focalise sur deux pôles d'acteurs, à savoir ceux engagés dans le contrôle et la veille citoyenne (les OSC, le panel, la radio, la plateforme CIVITAC et le citoyen ordinaire), d'une part, et ceux porteurs de la redevabilité (conseils municipaux et régionaux) de l'autre. Le renforcement des acteurs par les formations et les subventions à la réalisation de leurs actions dans un système de gouvernance locale montre que le contrôle et la veille citoyenne sont intimement liés à la reddition des comptes ou la redevabilité. Le contrôle citoyen suscite la reddition des comptes et l'alimente par les enquêtes participatives, les plaidoyers, les interpellations. En retour, la reddition des comptes alimente le contrôle citoyen en suscitant le suivi, la vérification. Cette dynamique impulsée et encouragée par le LC est illustrée par le schéma ci-après.

APPUI AUX ACTEURS À L'ÉCHELLE LOCALE



D'après ce schéma illustratif, chaque pôle d'acteurs entretient une dynamique interne qui conforte le système. Les acteurs de la veille citoyenne que sont les OSC, le panel de contrôle citoyen, la radio, la plateforme CIVITAC et le citoyen ordinaire interagissent et s'alimentent. Cette dynamique interne consolide la production des connaissances, la disponibilité de l'information vérifiable qui favorise la démarche de dialogue, de plaidoyer, d'interpellation des élus locaux. Le second pôle constitué des acteurs de la redevabilité a également sa dynamique interne où les élus locaux appelés à rendre compte de leur gestion alimentent leur démarche avec toutes les observations et interpellations qui leur sont adressées. Les services techniques déconcentrés (STD) sont alors sollicités avec plus d'efficacité et d'efficience par les élus locaux pour concourir à la production de données devant faciliter l'exercice de la reddition des comptes.

2.3 Profil des associations partenaires du programme

Les acteurs du contrôle et de la veille citoyenne dans les collectivités territoriales d'intervention du DEPAC sont : les associations en partenariat avec le programme, les panels de contrôle citoyen - qui constituent un regroupement de représentants des associations diverses -, les radios de proximité, la plateforme CIVITAC et le citoyen ordinaire qui manifeste de l'intérêt pour la gouvernance de sa localité.

Dans le cadre de la mise en œuvre du DEPAC, les associations bénéficiaires de l'appui du LC l'ont été dans le sens de développer ou renforcer leur aptitude au dialogue politique et à l'interpellation des élus locaux municipaux et régionaux pour influencer la disponibilité et l'accès aux services publics de qualité et la gouvernance locale.

Ainsi 45 associations appuyées par le DEPAC/LC sont mobilisées dans les collectivités territoriales d'intervention dans cette approche de dialogue politique et d'interpellation. Dans cet environnement associatif diversifié, on retrouve en général deux autres catégories d'organisations, à savoir : les associations prestataires de services aux côtés de l'Etat et celles corporatistes porteuses des doléances des groupes socioprofessionnels.

Loin de faire la discrimination et le tri parmi les associations dans les collectivités territoriales, le DEPAC/LC s'est donné pour objectif d'accompagner les OSC de toutes catégories à tendre vers ou à développer sa dimension de dialogue politique et d'interpellation.

Les OSC impliquées dans la mise en œuvre du programme sont sélectionnées par appel à candidatures, appel à projets ou cooptation selon l'opportunité qu'elles présentent par leur spécialisation sur une thématique donnée. Les OSC ainsi identifiées sont soutenues par des formations. Certaines de ces OSC dans les communes d'intervention avaient déjà bénéficié de la démarche de parrainage du LC et sont par conséquent plus aguerries en termes d'organisation interne et de capacité de gestion de projet axée sur le dialogue politique et l'interpellation. Ce qui est attendu de ces dernières dans le cadre du DEPAC est qu'elles entraînent d'autres, qu'elles impactent leurs membres de même que les citoyens dans leur ensemble dans le but de reproduire les méthodes et l'expertise du LC.

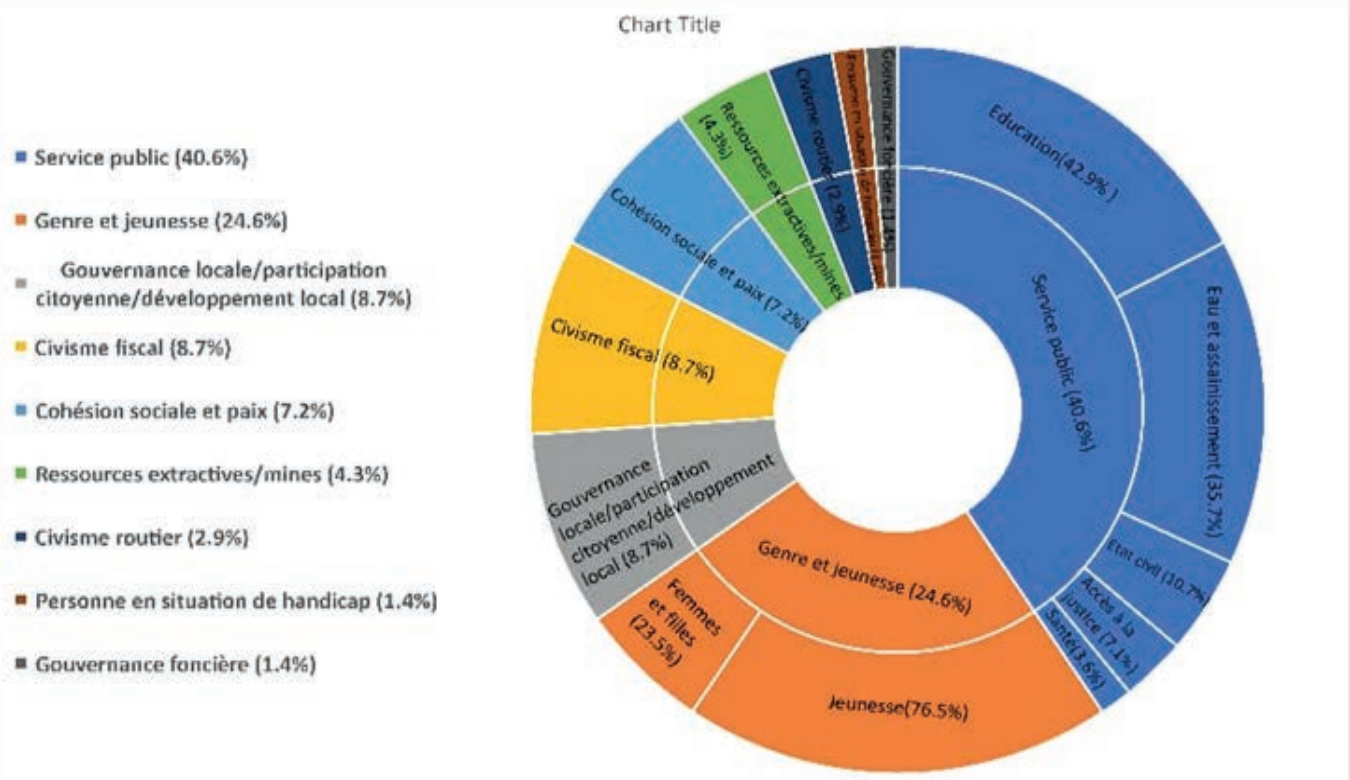
Une cartographie des associations bénéficiaires de l'appui du programme présente dans le tableau ci-après leur répartition dans neuf (9) grands domaines d'intervention et le nombre d'initiatives entreprises touchant ces domaines.

Tableau 1: Domaines d'action et nombre d'initiatives des associations

N°ord	Domaines d'intervention		Nombre d'initiatives touchant le domaine
1	Service public (28)	Education	12
		Eau et assainissement	10
		Etat civil	3
		Accès à la justice	2
		Santé	1
2	Genre et jeunesse (17)	Femmes et filles	4
		Jeunesse	13
3	Cohésion sociale et paix		5
4	Civisme fiscal		6
5	Civisme routier		2
6	Gouvernance locale/participation citoyenne/développement local		6
7	Ressources extractives/mines		3
8	Gouvernance foncière		1
9	Personne en situation de handicap		1

Source : LC/Liste des OSC et leurs domaines d'intervention dans le DEPAC, 2020.

Le graphique ci-après renseigne les proportions qu'occupent les domaines et les initiatives qui les touchent.



La remarque essentielle sur ce graphique est qu'on note une prépondérance des initiatives relatives au service public (40,6%), traduisant ainsi la préoccupation la plus prégnante des communautés, à savoir la disponibilité et l'accessibilité à l'éducation, l'eau potable et l'assainissement, la santé, l'état civil, la justice. Il apparait dans ces domaines que la conscience politique des communautés se construit progressivement avec plus d'interpellation et l'expression d'un besoin de dialogue concret avec les élus locaux et les agents des services techniques déconcentrés.

On note une progression de la prise en compte de la question du genre et de la jeunesse par les initiatives des associations (24,6% des interventions globales). Par rapport au genre (23,5%), il y a principalement la formation des femmes à prendre conscience de leur marginalisation et par conséquent à s'engager dans les sphères de prise de décision. Les acteurs associatifs qui animent les initiatives (76,5%) sont aussi de plus en plus jeunes, de même qu'il y a un accroissement du nombre d'actions en direction des couches juvéniles surtout scolaires.

Il y a une émergence d'initiatives relatives au maintien de la cohésion sociale et la promotion de la paix (7,2%), au regard de la dégradation ces dernières années du climat sécuritaire dans les régions administratives du Sahel, du Nord et de l'Est due aux actions violentes et meurtrières des mouvements armés djihadistes, le banditisme organisé et leurs impacts sur la cohésion sociale et la vie quotidienne des communautés. Certaines associations, grâce à l'appui du programme, adressent ainsi de plus en plus ces problèmes publics émergents pour promouvoir une culture de la paix dans l'esprit de la jeunesse et prévenir ou apaiser les conflits intercommunautaires subséquents.

Les initiatives relatives aux ressources extractives (4,3%) indiquent de plus en plus la prise de conscience par les acteurs des OSC de la nécessité d'investir un domaine où l'omerta était prédominante.

Le domaine du foncier présente le plus faible niveau d'intervention des OSC (1,4%), alors même que les conflits émaillent la réalité des communautés et jouent sur leur accès à la ressource terre essentielle pour la production et la survie.

Ce qui se dessine de réellement significatif avec l'appui du DEPAC aux OSC est l'engagement de plus en plus marqué des acteurs à sortir de l'apathie et la résignation pour interpeller les élus locaux, rechercher le dialogue

sur la base d'enquêtes empiriques sur l'état des lieux et la délivrance du service public. Si autrefois la communauté subissait ou observait avec indifférence les dysfonctionnements des cantines scolaires, les grands retards de livraison des fournitures scolaires qui se révèlent de mauvaise qualité, le laxisme dans les soins aux usagers des CSPS et les pénuries de médicaments, le décrochage scolaire des enfants, la mise en œuvre du DEPAC par l'outillage des OSC et des panels de contrôle citoyen est en train de renverser ces tendances lourdes. La promptitude à investiguer ce qui ne va pas dans la communauté devient de plus en plus une démarche des citoyens organisés en associations ou en panels pour interpeller et proposer des pistes de solution.

Le témoignage suivant de APROSED sur le secteur de la santé illustre la dynamique d'intérêt des OSC et des communauté pour le service public en cours :

« La commune de Koudougou compte 23 Centre de santé et de promotion sociale (CSPS). L'association APROSED fait la sensibilisation de la population sur l'utilisation des services de santé à travers le théâtre forum et le renforcement des capacités des Comités de gestion (COGES) en matière de plaidoyer et interpellation des responsables des CSPS. Nous regroupons aussi les responsables des 23 CSPS pour leur dispenser des formations sur la gouvernance et les attentes de la communauté. Nous nous rendons aussi dans des CSPS pour contribuer à résoudre des problèmes qui nous sont signalés par des usagers ou des agents de santé. Les directives de l'Initiative de Bamako, depuis les années 1990, recommandent que l'on implique la population à la gestion de sa santé. Donc la communauté doit être incitée à participer à la gestion des CSPS par le biais des COGES qui devraient suivre l'offre de service de santé et demander des comptes aux agents responsables. De même à leur tour, les responsables élus des COGES doivent rendre compte de leurs actions à la communauté qui les a mandatée. Nos actions en tant que OSC favorisent la mise en évidence des dysfonctionnement des COGES, les interpellations, les séances de reddition des comptes, l'ouverture du débat sur la mise en œuvre de la gratuité des soins et les difficultés qui en découlent, etc. » (Vincent Séogo, Président APROSED,à Koudougou).

2.4 Le panel de contrôle citoyen

Le LC définit le Panel de contrôle citoyen, dans la convention de collaboration avec cette entité, comme étant « un espace de diagnostic, d'observation, d'analyse et d'interpellation sur la gouvernance aussi bien dans la délivrance des services publics que dans la gestion des ressources publiques locales ».

L'existence et l'expérimentation du panel de contrôle citoyen dans le paysage des collectivités territoriales au Burkina Faso constituent à la fois une innovation et une adaptation par le LC du concept classique de panel au contexte de la gouvernance locale et à l'environnement associatif spécifique du pays.

Le panel de citoyens est un outil de la participation citoyenne de plus en plus expérimenté dans les pays démocratiques (à l'échelle nationale ou locale) et qui produit des résultats largement satisfaisants. Le panel de citoyens se révèle comme un instrument qui réconcilie les gouvernants ou les décideurs avec les citoyens d'une entité administrative de l'échelon du village ou du quartier, de la commune ou de la région. Deux éléments clés se dégagent de l'usage du panel de citoyens dans le débat public : (1) ''mettre le pouvoir à l'écoute du citoyen'' pour viser au mieux l'intérêt général et l'inclusion des catégories sociales ou acteurs défavorisés, et (2) ''pratiquer la démocratie participative'' sur un territoire entre habitants et élus ou dépositaires de charge publique.

La dimension à la fois innovante et adaptative du panel de contrôle citoyen implémenté par le LC réside dans le fait que si ailleurs il s'agit d'un creuset constitué à partir de citoyens individuellement tirés au sort pour être représentatifs de la communauté, ici c'est une coalition constituée de membres représentants d'OSC pour tenir lieu d'un échantillon représentatif de la communauté à travers ses classes sociales et sa diversité.

L'expérience du panel de contrôle citoyen, pour être lisible et réplicable, peut être analysée sous deux aspects au moins : (1) la démarche d'installation et d'appui technique adoptée par le LC, d'une part, et l'organisation autonome du panel de contrôle citoyen pour mener ses activités et produire des résultats, d'autre part.

2.4.1 Démarche d'installation et d'appui du panel de contrôle citoyen

La démarche du LC pour l'installation et l'appui aux panels de contrôle citoyen est progressivement construite en s'améliorant, depuis la première expérience dans la commune de Koudougou en 2009 avec le programme AGCT et à travers d'autres programmes actuels, dont le DEPAC. Elle se décline comme suit :

- les OSC d'une commune d'intervention du programme, constituées d'associations diverses (d'hommes, femmes, mixtes, jeunesse, accompagnatrices dans les services sociaux de base, défenseurs des droits de l'homme, des syndicats, parfois les représentants de groupes de coutumiers et de religieux) et des radios intervenant ou désireuses d'intervenir dans le domaine de la gouvernance locale et du service public local, sont invitées par le maire, sur la demande du LC, aux fins d'une mise en place du panel de contrôle citoyen;

- les OSC répondent librement à l'invitation qui leur est adressée, ce qui montre le caractère non contraignant, non clientéliste, non discriminatoire et aléatoire du regroupement ;

- les OSC participant à cette invitation suivent une séance d'explication sur le programme DEPAC, l'objectif du panel de contrôle citoyen et procèdent, pour celles qui épousent l'idée, à la constitution du panel de contrôle citoyen;

- un bureau de trois (3) membres est librement élu par les participants, parmi les représentants des OSC d'accord avec l'idée, pour diriger le panel de contrôle citoyen. Ces postes du bureau sont : un(e) modérateur/trice, un ou une rapporteur(e) et un(e) responsable chargé(e) de la logistique (une sorte d'organisateur/trice). Les autres représentants d'OSC présents ont le statut de membres du panel de contrôle citoyen au titre de délégués de leur association de base et non à titre personnel ;

- un procès-verbal de constitution du panel de contrôle citoyen de la commune est dressé devant le maire ou son représentant et tient lieu de document d'existence et d'installation ;

- un procès-verbal de constitution du panel de contrôle citoyen de la commune est dressé devant le maire ou son représentant et tient lieu de document d'existence et d'installation ;

- une OSC membre, d'expériences avérées dans la gouvernance locale, est identifiée par les membres ou le LC pour assurer le suivi-qualité des activités du panel de contrôle citoyen, et pour assurer le rôle de passerelle entre le LC et le panel de contrôle citoyen en matière de gestion du financement mis à disposition ;

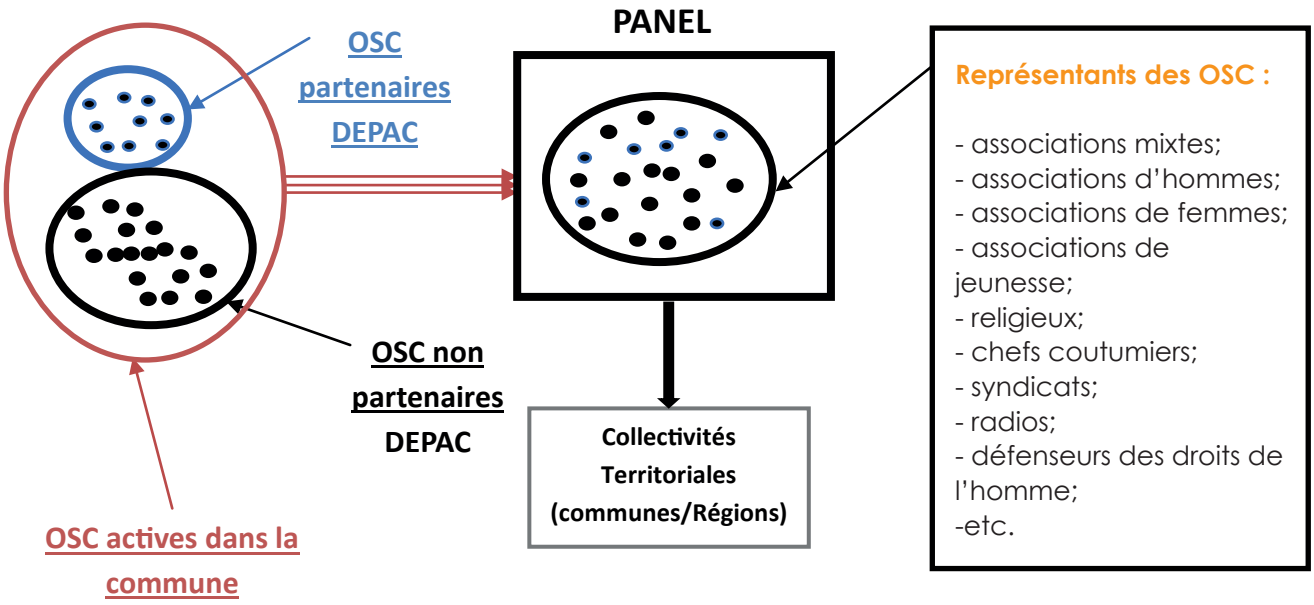
- une convention tenant lieu de cahier des charges est signée entre l'OSC de suivi-qualité, le LC et le panel de contrôle citoyen représenté par son modérateur ou sa modératrice, en vue de fixer les modalités de l'engagement entre les parties et le financement des activités planifiées dans le plan d'action ;

- le panel de contrôle citoyen ainsi installé prend fonction ;

- les membres du panel de contrôle citoyen suivent une formation organisée par le LC pour être aguerris à leur mission.

Dans les communes où des associations ont déjà eu le parcours d'OSC parrainées par le LC et bénéficiaires de l'appui DEPAC, ces associations sont encouragées à participer au panel de contrôle citoyen afin de faire bénéficier aux autres leur expérience d'OSC structurées et actives dans le dialogue politique et l'interpellation. Certaines communes découvrent l'expérience du panel de contrôle citoyen avec des OSC faiblement structurées. Si la démarche de mise en place du panel de contrôle citoyen veille à ce que les élus locaux ne soient pas membres, c'est pour éviter les situations de juge et partie.

CONFIGURATION DU PANEL DE CONTRÔLE CITOYEN



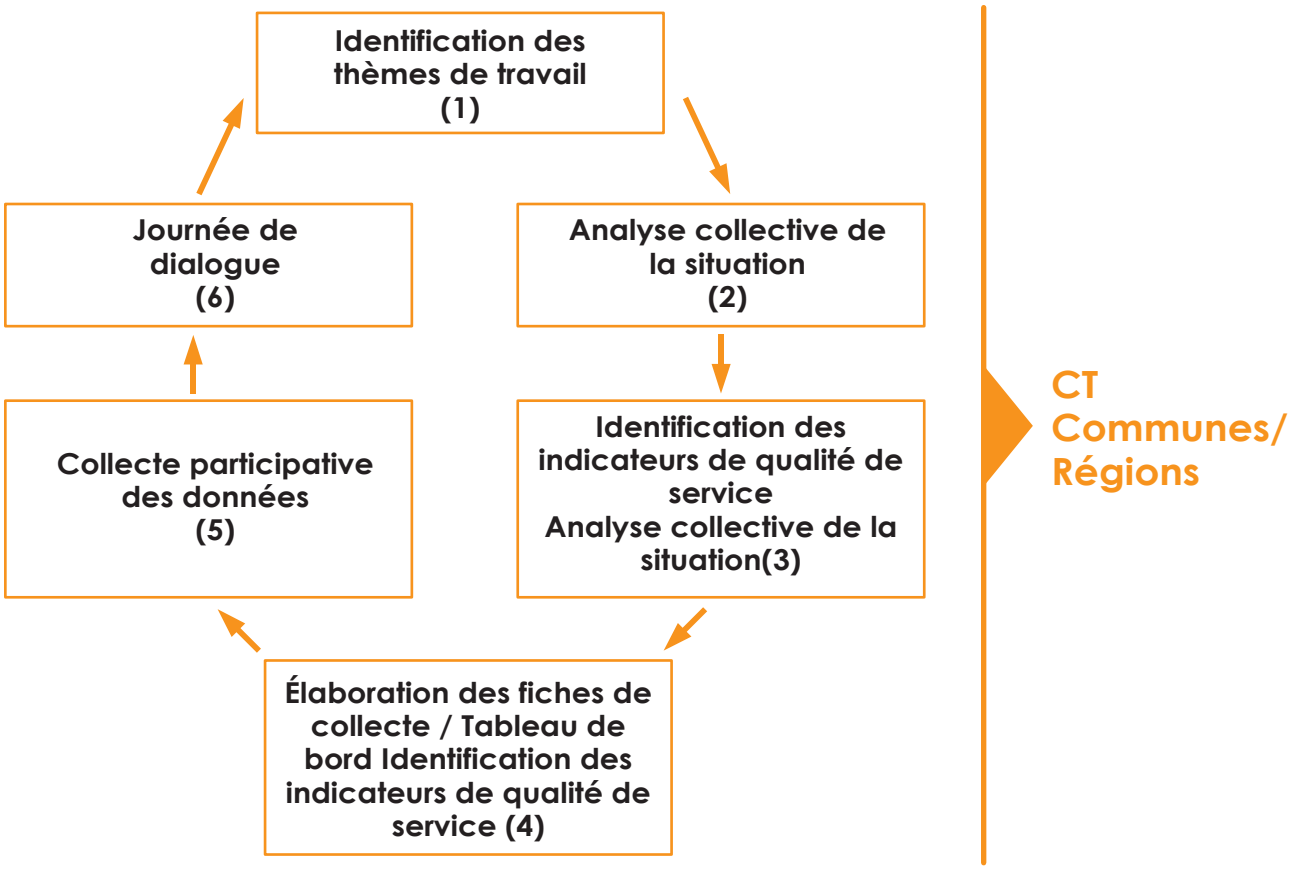
2.4.2 Autonomie d'organisation du panel de contrôle citoyen

Le panel de contrôle citoyen, une fois installé, s'organise pour conduire ses activités de façon autonome sur les thématiques qui font l'objet de leurs domaines d'intervention dans les communes, à savoir : les plans locaux de développement (PDC/ PDR/PAI : en termes d'élaboration et de suivi) ; l'éducation (les cantines scolaires, les infrastructures, les fournitures); la santé (le fonctionnement des CSPS et des COGES) ; l'eau potable/Assainissement/Hygiène ; les infrastructures (les gares routières, boutiques de rue, pistes rurales) et l'Etat civil.

Pour ce faire, il suit la démarche suivante :

- le choix d'un référent par entité interlocutrice (commune, services techniques déconcentrés). Ces référents sont identifiés et indiqués au panel de contrôle citoyen par la commune elle-même et les STD pour faciliter la relation et les échanges d'informations utiles entre les structures ;
- l'organisation interne en groupes thématiques de travail (eau, éducation, santé, etc.) ;
- l'adoption d'un tableau de bord qui renseigne sur :
 - ✓ l'identification de thèmes de travail retenus de façon concertée avec la collectivité territoriale ;
 - ✓ les indicateurs de qualité des secteurs d'activités ;
 - ✓ les acteurs à rencontrer ;
- l'analyse de l'état des lieux des secteurs d'activités retenus ;
- la proposition de fiche de collecte des données sur le terrain ;
- la collecte participative d'informations (visites de terrain, observations, prises de note) ;
- la production d'un rapport consolidé ;
- l'organisation d'une journée de dialogue avec la participation des élus locaux de la collectivité territoriale et des responsables des services techniques déconcentrés ;
- la présentation du rapport consolidé et des recommandations à l'occasion de la journée de dialogue ;
- le suivi des recommandations par des rencontres d'échanges avec la collectivité territoriale.

Le schéma ci-après montre le mode de fonctionnement du panel de contrôle citoyen et sa relation avec la collectivité territoriale.



2.4.3 Forces et limites du panel de contrôle citoyen

Tableau n°2 : Forces et limites du panel de contrôle citoyen

Forces	Limites
• Le panel de contrôle citoyen comme un creuset d'agrégation de différentes sensibilités pour travailler ensemble ; • La création d'une solidarité entre pairs du fait de l'existence du panel de contrôle citoyen ; • Les référents du panel au niveau de la commune et des services techniques déconcentrés (STD) ; • La rigueur méthodologique de mise en place des panels (qui intègre les niveaux disparates des membres pour les monter tous au même niveau) ; • L'appui technique efficace et non directif ; • Le panel est alimenté par les OSC et les radios et vice versa.	• Le panel de contrôle citoyen ne tire son financement et son appui technique exclusivement que du LC ; • Un mécanisme de suivi des plaidoyers et interpellation peu ou pas structuré et d'efficacité relative.

2.4.4 Perceptions et vécus du panel de contrôle citoyen par les acteurs

Le panel de contrôle citoyen, à travers son existence et ses interventions dans la collectivité territoriale, a induit des perceptions diverses au niveau des acteurs porteurs de charges publiques et les élus locaux appelés à rendre compte de leur gestion. Quelques témoignages illustrent ces perceptions.

« Le panel de contrôle citoyen est perçu comme un organe d'inspection du service public par certains usagers ou une police de contrôle des pratiques par certains agents en poste ici dans la commune de Diapangou. L'infirmier major du Centre Médical de la commune, par exemple, a évité de rencontrer et de répondre aux questions du panel pendant plus de trois (3) mois. Mais une fois que la rencontre a eu lieu, il était très content et soulagé. ''J'avais pensé que c'était une inspection des usagers qui voulaient me mettre en difficulté, mais je constate plutôt que c'était pour comprendre nos difficultés et aider à apporter des améliorations'', nous avait-il confié » (A.W.N, modératrice du panel de Diapangou).

Le panel de contrôle citoyen est perçu et vécu par d'autres acteurs comme un espace de reconnaissance et de légitimation des acteurs traditionnels dans le débat public sur le développement local, comme l'explique le Chef de Loaga, un Naaba membre du panel de la commune de Poa :

« Dans le panel de contrôle citoyen de la commune de Poa, je représente les 15 chefs traditionnels (Naaba). Je leur rends compte des activités du panel et je transmets au panel les préoccupations des Naaba sur la vie des communautés pour être remontées vers les élus locaux. Il faut dire qu'avant l'installation du panel, la chefferie traditionnelle à Poa ne se sentait pas suffisamment prise en compte dans les questions de développement local. La population rapporte aux chefs traditionnels les préoccupations dans les localités, mais chaque Naaba ne peut se lever et aller à la mairie tout le temps pour rapporter ce qu'il a appris. Or, avec la représentation de la chefferie dans le panel, je recueille les problèmes posés aux différents Naaba de la commune et je les reverse au sein du panel. Avant l'existence du panel, un Naaba ne peut pas dire par exemple qu'il fait la visite des services publics pour recueillir les préoccupations des agents, observer l'état des lieux et entendre les usagers. Mais notre présence dans le panel permet de faire des visites organisées dans les centres de santé, de constater le délabrement de la maternité par exemple, d'écouter les problèmes de manque de médicaments, les plaintes des parents d'élèves contre le corps enseignant, les exigences des enseignants, les critiques des usagers sur la gestion du service de l'état civil, etc. Nous participons aux discussions au sein du panel et les rapports du panel sont présentés aux élus locaux lors des journées de dialogue ou aux sessions du conseil municipal. Nous nous sentons mieux pris en compte et écoutés sur nos interpellations et propositions » (Chef de Loaga et porte-parole de la chefferie coutumière de la commune de Poa).



Le Naaba de Loaga, en compagnie de M. Sinebteega, modérateur du panel de POA

Certains élus qui ont adopté le panel de contrôle citoyen vivent son existence dans leur commune comme un soulagement :

« L'existence du panel de contrôle citoyen dans la commune de Koudougou est une bonne chose, d'abord pour les organisations de la société civile elles-mêmes qui demandent la transparence de la gestion municipale et ensuite pour les élus locaux qui s'ouvrent à ces structures pour la bonne gestion de la commune. En 2006, ce qu'on pouvait faire comme gestion solitaire ou opaque des affaires de la commune ne peut plus se faire aujourd'hui en 2021, en raison de l'existence des activités de veille des OSC et du panel. Une OSC ne peut plus se permettre d'agir sur la base d'une rumeur, puisque le panel qui est leur creuset est là et vérifie les choses. Nous avons impliqué le panel danss différentes commissions de suivi de la mise en œuvre du plan de développement, du budget, etc. Saviez-vous qu'entre 2006 et 2016 aucun conseil municipal élu n'avait pu achever son mandat ? Parce qu'il y avait toujours des remous, des contestations de la gestion, des soulèvements populaires. Mais depuis 2016, nous sommes le premier conseil municipal qui est en train d'achever son mandat de cinq ans, parce que nous sommes restés ouverts au panel, aux OSC et aux radios grâce à qui nous surmontons vite les rumeurs pour rétablir la vérité des faits » (Maire de Koudougou, mars 2021).



Réalisation d'une interview par la radio Solidarité avec le maire de Léba

2.5 Les radios de proximité

Les radios locales ou de proximité se présentent comme un des acteurs essentiels du contrôle et de la veille citoyenne dans les collectivités territoriales. L'appui du DEPAC à travers une convention de financement d'activités, leur permet de réaliser des émissions propres sur divers aspects de la décentralisation, la gouvernance locale, l'information et la sensibilisation des auditeurs sur diverses questions de la vie publique locale.

Trois caractéristiques essentielles se dégagent de l'action des radios locales dans le cadre de l'appui reçu du DEPAC, à savoir :

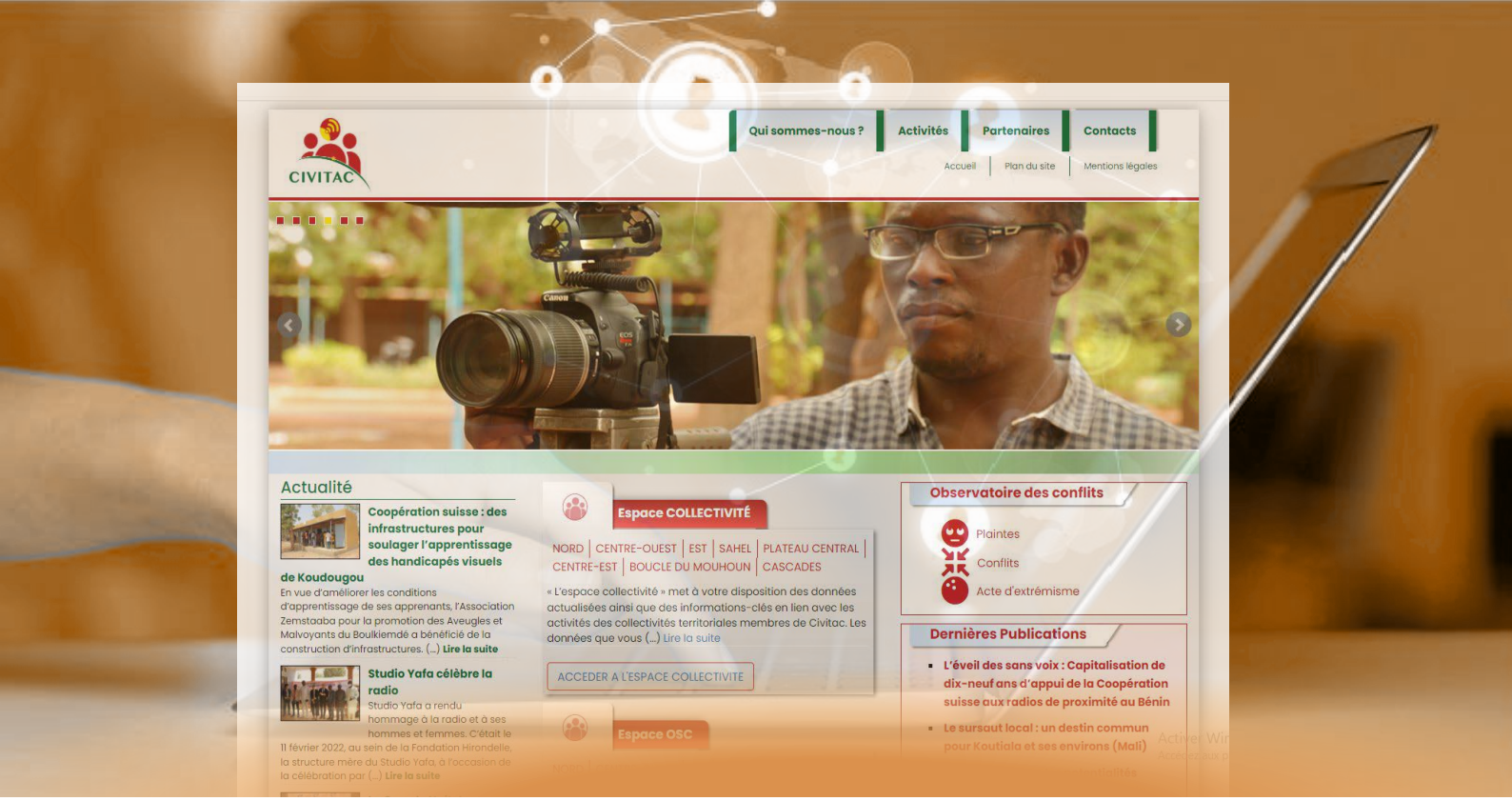
- la spécialisation progressive d'émissions et de reportages d'interpellations des élus locaux, des agents ayant des charges publiques et des citoyens, sur la base d'informations recoupées ou triangulées et des constats vérifiables. Cette dimension est grandement favorisée par les actions des OSC (dont l'émission « Moi et ma Cité » entre autres), des panels de contrôle citoyen et des initiatives propres des radios (émissions Affairages, Tribune citoyenne, etc.) ;

- la constitution d'un espace de reddition des comptes pour les élus locaux (retransmissions des sessions de conseil municipal ou régional et autres forums de redevabilité, émissions interactives avec les élus locaux, diffusion de communiqués, etc.) et les agents des services techniques déconcentrés et enfin

- le développement d'un espace d'éducation à la citoyenneté et favorisant la liberté d'expression des citoyens de façon responsable.

Les radios locales concourent, dans le cadre de l'appui du DEPAC, à désenclaver l'information des communes ne disposant pas de station radio sur leur territoire, de sorte que les activités de ces communes et celles des OSC et panels qui s'y trouvent sont pleinement couvertes. A titre d'exemple, à travers des conventions de partenariat, la « Radio Palabres » de Koudougou couvre la commune de Poa et la radio de Réo couvre la commune de Kordié.

Les radios locales, en tant qu'entités de la société civile, se retrouvent aussi comme membres des panels de contrôle citoyen de leur commune, pour contribuer à leurs activités, les alimenter et aussi servir de relais pour l'information juste et complète dans le débat public et pour le changement dans la cité.



2.6 CIVITAC comme plateforme d'animation de la participation citoyenne et de la redevabilité

La plateforme **CIVITAC** se positionne dans le paysage de la décentralisation, la gouvernance locale et la participation citoyenne au Burkina Faso comme un outil innovant développé par le LC qui participe du système de veille citoyenne et de la redevabilité. Elle est mise à la disposition des acteurs des OSC, des élus locaux municipaux et régionaux ainsi que du citoyen ordinaire. La pertinence de cet outil procède de la prise en compte de l'émergence fulgurante des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans ses aspects d'expansion de la dématérialisation des données, la démocratisation de l'accessibilité des données et des réseaux sociaux.

Deux questions essentielles ont motivé la mise en place de CIVITAC : (1) comment essayer d'intéresser les milliers de jeunes et jeunes adultes utilisateurs actifs du virtuel en quête d'informations et ayant besoin aussi d'une formation de leur conscience citoyenne, quelle que soit leur position géographique (urbain, rural ou hors du Burkina Faso) ? (2) Comment faire un focus sur la décentralisation, la gouvernance locale par la publication et la valorisation des nombreuses initiatives dans les communes et régions autrefois peu visibles ? Pour y répondre, le LC a procédé avec CIVITAC à :

- la mise en place de la plateforme www.civitac.org de collecte de données dématérialisées, actualisées et d'animation sur la décentralisation, l'éducation à la citoyenneté et la promotion de la veille citoyenne ;
- la mise en place d'une équipe d'animation composée, entre autres, de modérateurs, d'observateurs régionaux et de correspondants ;
- la constitution active d'une base de données sur les plans de développement communaux (PDC) et régionaux (PDR), les plans de développement institutionnel (PDI), les plans annuels d'investissement (PAI), les budgets annuels communaux et régionaux, les comptes de gestion communaux et régionaux, les arrêtés communaux et régionaux, etc. ;
- l'accessibilité de la base de données à tout citoyen (citoyens ordinaires, élus locaux, agents, gouvernants au plan national, etc.) pour désenclaver l'information, la sortir du tabou et promouvoir une gouvernance ouverte aux citoyens, aux acteurs des OSC et des panels de contrôle et de veille citoyenne ;
- la formation des acteurs des OSC et élus locaux sur les avantages et le bon usage de la plateforme.

CIVITAC est aussi une plateforme qui a développé d'autres fonctionnalités et accessibilités, à savoir :

L'espace médiathèque, qui fait le lien entre les radios locales et le public de l'Internet : chacune

des 21 radios de proximité du programme DEPAC produit une vingtaine d'émissions sur la décentralisation, la gouvernance locale, les activités des communes et des acteurs OSC, la promotion de la citoyenneté qui sont postées dans la médiathèque de la plateforme ;

- Le relais d'émissions radiophoniques de grande écoute sur la plateforme sur la citoyenneté : « Affairages », « Comprendre la démocratie », le théâtre radiophonique « Moi et la Cité » ;
- Le relais des retransmissions des sessions des Conseils municipaux et régionaux ;
- Le « module SMS », qui est un outil de la plateforme qui permet d'envoyer des messages courts (alerte) dans des groupes de plus ou moins grand effectif. L'utilisation récente par CIVITAC de ce module a permis d'envoyer un lien à des citoyens pour réaliser une enquête en ligne ;
- Le « CIVITEAM», qui est un module ''e-learning'' et ''Webinaire'' qui donne des comptes électroniques permanents aux usagers et promeut le e-redevabilité ou la redevabilité en ligne des élus locaux, les réunions virtuelles (à l'identique de Zoom par exemple), le télétravail et le téléapprentissage ;
- La page facebook, qui diffuse (par des écrits synthèses, facebook live et facebook watch) les activités des élus locaux, des OSC et panels de contrôle citoyen impliqués dans le DEPAC, en interagissant aussi avec les internautes qui lisent et suivent et posent des questions ou apportent leurs commentaires et opinions.

CIVITAC depuis sa mise en service, ***couvre*** les 30 Collectivités territoriales (26 conseils municipaux et 4 Conseils régionaux) du programme DEPAC, les 8 communes du programme Démocratie locale et participation citoyenne (avec Solidar Suisse) dans la région du Plateau central, les communes du projet d'Appui à la Gouvernance Economique dans 7 Collectivités territoriales (AGECol).

Il s'étend progressivement dans 35 communes du Projet d'appui à la redevabilité sociale en faveur de l'accès aux services sociaux de base (PReSS) mis en œuvre avec l'UNICEF. La Coopération belge au Burkina Faso manifeste un intérêt à CIVITAC en se préoccupant de voir comment avoir sa couverture dans les Collectivités Territoriales qu'elle appuie.

L'audimat de CIVITAC renseigne sur l'augmentation progressive de la fréquentation de la plateforme et l'émergence d'un public constitué d'élèves et d'étudiants qui exploitent les données et participent au débat.

Les ateliers de vulgarisation de CIVITAC et de formation des acteurs OSC, panel, radios et agents communaux et régionaux concourent progressivement à l'appropriation et l'utilisation de cette plateforme.

2.7 Nature des activités / outils développés par les OSC

Au moins onze (11) activités ou outils sont développés par les OSC impliquées dans la mise en œuvre du DEPAC. Ces activités, non suggérées mais développées selon la sensibilité et les domaines d'intervention des OSC, mettent en exergue l'appropriation progressive par ces acteurs de la logique d'engagement citoyen, de l'interpellation et d'influence des comportements et des décisions publiques. Ces activités/outils développés traduisent également la créativité et l'adaptation au contexte socioculturel et sociopolitique pour favoriser la compréhension objective des problèmes publics et l'adoption de bonnes pratiques par la communauté et les élus locaux.

2.7.1 La production de connaissances

Certaines OSC, dans le cadre de leurs activités, ont adopté une démarche visant la production des connaissances par une méthode de recherche/diagnostic. Cette démarche assoit leurs actions sur des bases solides pour obtenir l'adhésion de leurs interlocuteurs. Si certaines OSC ont des compétences internes pour le faire, beaucoup par contre sollicitent des consultants avertis des sujets et surtout indépendants par rapport aux différents acteurs en présence. La démarche consiste souvent en une recherche empirique rapide sur le terrain pour faire le diagnostic d'un problème qui se pose à la communauté, identifier les acteurs principaux, recueillir et trianguler les informations, clarifier les sources de conflits ou de conduites inappropriées, remonter les opinions de l'ombre ou des marginalisés, explorer les récits de vie, faire des observations sur le terrain, produire un rapport contextualisé qui dessine des pistes de solution. Cette démarche permet aux OSC qui l'adoptent de disposer de connaissances avérées. Elle facilite également le partage avec les différents acteurs et favorise les plaidoyers, l'influence des décisions

au niveau local ou régional. On retrouve cette approche chez les OSC de toutes les régions du pays. A titre d'exemples :

- au Centre-Ouest, l'OSC APROSED a fait une recherche sur l'accès aux Médicaments essentiels génériques (MEG) et le fonctionnement des COGES des CSPS ;

- dans le Sahel, l'Association féminine Dotnogo sur le fonctionnement des structures de soutiens à la scolarisation (APE, AME, COGES) dans les écoles primaires de Dori et les pesanteurs socioculturelles pour comprendre les raisons des faibles taux de fréquentation scolaire des enfants du primaire ;
- au Nord, le Conseil régional des OSC du Nord (CR-OSCN) et la Coordination de la Jeunesse de la commune de Ouahigouya (COJCO) sur les problèmes socio-environnementaux et de fiscalité dans les sites d'orpaillage ; AFEDEB sur le civisme fiscal dans le grand marché de Ouahigouya ; etc.

Témoignage :

« Notre OSC a conduit une étude sur la mine de Kadra (Namissiguima) parce que nous avons constaté que les mines sont à la base de nombreux problèmes sociaux et économiques au sein des populations. Nous avons fait la recherche/diagnostic sur deux aspects :

(1) la collaboration entre la mine et les populations environnantes et

(2) les impacts économiques des activités de la société minière sur les populations.

Nous avons aussi fait un sondage sur les boutiques de rue et la gare routière à Ouahigouya et les problèmes qui minent ces entités. Une restitution des résultats a été faite dans un atelier en présence des élus locaux à qui nous avons remis une série de recommandations. Nous avons mis sur pied un comité de suivi de ces recommandations et espérons qu'en 2021 elles seront examinées, car en 2020 la pandémie de la Covid-19 et l'organisation de l'élection présidentielle n'ont pas permis de le faire. Nous conduisons ces études et sondages pour apporter une contribution à la résolution des problèmes de notre commune» (Bélem Alidou, Coordonnateur des OSC du Nord).

2.7.2 La concertation

Avant d'engager une activité ou pendant la conduite de l'action, certaines OSC organisent des concertations avec leurs partenaires pour échanger sur leur thème, recueillir les avis afin de mieux orienter leur démarche ou coproduire l'action. Les dynamiques de concertation sont impulsées par la quasi-totalité des OSC dans leurs démarches. On note donc un développement progressif d'aptitude des membres à organiser des ateliers de concertation et les animer efficacement pour atteindre les objectifs visés. Quelques témoignages forts illustrent la pratique de la concertation par les OSC et les effets qui en découlent.



Témoignage :

Association retour aux sources (ARAS) à Koudougou

« L'Association retour aux sources (ARAS) a organisé en 2019 un forum de concertation qui a regroupé dans la commune de Koudougou 45 organisations (chefs d'établissements secondaires, structures associatives, syndicats, structures d'appui au secteur de l'éducation, structures de défense des droits humains, administration publique). Il s'agissait de la finalisation et la validation d'une charte de bonne conduite dans les établissements secondaires. Cette charte est une réglementation coproduite, une production collective qui a engagé la responsabilité individuelle et collégiale des parties prenantes. La concertation entre les acteurs de l'éducation était importante pour nous car c'est ensemble que nous menons des actions significatives qui entraînent des changements véritables. La charte a été validée et mise en œuvre, mais elle mérite d'être améliorée, puisque nous avons remarqué après qu'il faut impliquer plus les Associations des parents d'élèves dans sa relecture » (Alphonse Octave Zongo, président ARAS).



Témoignage :

AFEDEB à Ouahigouya

« Notre association AFEDEB a organisé une étude sur la fiscalité dans le grand marché de Ouahigouya, pour comprendre pourquoi depuis si longtemps des problèmes se posent sur le payement des patentes, des loyers de boutiques et des taxes. A l'issue de la restitution et le plaidoyer avec le maire et son conseil municipal, nous avons demandé (1) la mise en place d'un cadre de concertation qui va regrouper les acteurs, à savoir : l'EPCD, la mairie, les impôts et les commerçants et ensuite (2) la relance de la radio qui est dans l'enceinte du marché et qui n'était plus fonctionnelle. Le maire était très content et a approuvé la démarche et les propositions. Mais quand nous nous sommes retrouvés, on s'est dit que tant qu'on ne va pas pousser, ça n'aura pas lieu. Donc nous avons encore demandé à rencontrer les acteurs (mairie, commerçants, impôts, EPCD) autour d'une table pour mettre en place effectivement le cadre de concertation. Après cela, nous nous sommes dit que nous allons pousser ce cadre de concertation pour qu'il fonctionne. Et une fois que ce cadre de concertation sera fonctionnel, il fera les négociations sur le problème de la fiscalité au grand marché et fera aussi revivre la radio au sein du marché. C'est notre stratégie » (Bibata Ouédraogo, présidente AFEDEB, Ouahigouya).

Témoignage :

Appréciation d'un élu local de la démarche de cadre de concertation

« Dans la proposition de l'AFEDEB pour la mise en place d'un cadre de concertation faisant aussi office de Comité de suivi de leur plaidoyer, la composition du comité est fixée comme suit : un (1) représentant du Trésor, un (1) représentant de la direction des impôts, un (1) agent de la police municipale, un (1) agent de la Régie de recettes de la mairie, deux (2) conseillers municipaux et un (1) représentant pour chacune des quatre associations ou syndicats de commerçants. C'est ce Comité qui va s'installer, prendre en charge le dossier de la fiscalité du grand marché de Ouahigouya, en s'organisant pour avoir une feuille de route et entamer ses travaux sur comment on paye les loyers, la patente, les arriérés et les pénalités » (Ali Ouédraogo, conseiller municipal, président du cadre de concertation et de suivi sur le civisme fiscal du marché de Ouahigouya, président de la Commission municipale sur le foncier et l'aménagement, chef coutumier Naaba, président de syndicat de commerçants).

2.7.3 Le théâtre-forum

Au moins sept (7) Associations réparties dans toutes les régions d'intervention du DEPAC recourent au théâtre-forum pour porter leurs messages d'interpellation et induire des changements de comportement dans la communauté. Le théâtre-forum s'est dessiné au fil des interventions des OSC comme un outil privilégié, adapté à la fibre culturelle du public dans les terroirs des collectivités territoriales. Le directeur de ARCAN, l'une des associations spécialisées dans la pratique du théâtre-forum depuis près de deux décennies, décrit ci-après le mode de fonctionnement de cet outil et ses effets.



Troupe ARCAN en prestation

Encadré 1 Le théâtre-forum : fondement et portée pour la conscientisation citoyenne et la gouvernance locale

« Quand on parle de théâtre-forum, on pense d'abord à un théâtre populaire, un théâtre de rue, un théâtre de sensibilisation ou d'intervention sociale. C'est un théâtre interactif, en ce sens qu'il permet au spectateur de devenir acteur un moment. Le théâtre-forum peut se concevoir comme un outil d'intermédiation sociale, qui permet d'amorcer ou d'impulser un changement de comportement au niveau de la communauté.

Comme tout théâtre d'intervention sociale, le théâtre-forum a ces deux grands moments où une grosse partie est jouée par des comédiens, donc une troupe ou une compagnie de théâtre, et une autre partie aussi qui permet l'interaction avec les spectateurs qui montent sur scène et jouent.

Ce type de théâtre-là, dans sa conception, doit tenir compte des réalités du milieu, du vécu quotidien. Les histoires que le théâtre-forum raconte sont le plus souvent le reflet du vécu des populations. C'est un théâtre qui se nourrit des réalités du terroir : il faut savoir faire une enquête, recueillir le maximum d'informations sur le sujet qu'on veut aborder, sur les anecdotes, sur des situations réelles qui se sont passées avec les populations. Et après l'écriture, il y a la phase de diffusion qui permet de mobiliser les gens. Il y a tout une stratégie de jeu, et tout ce qu'il faut faire pour que les gens aiment. Au moment de la phase cruciale qu'est le jeu, la troupe déroule l'histoire qui est une sorte de fiction qu'elle présente mais qui se nourrit de la réalité de la population. Il faut que les gens se retrouvent dans cette histoire qui colle à leur réalité. On fait en sorte qu'il y ait un déclic, que les spectateurs aient envie de changer les choses. De façon technique, l'écriture de ces types de pièces recommande et nous permet d'utiliser ou de montrer un anti-modèle pour toucher le public. C'est une pièce dramatique qui montre l'anti-modèle qui est suffisamment campé pour que les populations se retrouvent devant une histoire qu'elles connaissent, qui ressemble à leur vécu quotidien, qu'elles s'y retrouvent comme dans un miroir, et qu'elles aient envie maintenant de changer ou de voir que les choses changent. Il faut que le modèle présenté ne soit pas ce qu'elles veulent dans leur tête, que l'histoire permette le deuxième grand moment qu'est le moment de l'interaction. Dans ce déroulement-là, les spectateurs ont l'occasion de monter sur scène, de prendre la place d'un comédien pour pouvoir changer les choses. C'est en ce moment que le spectateur monte sur scène et joue pour dire ce qui convient pour qu'un malheur ne survienne pas. Il y a une dernière phase où on permet aux spectateurs de poser des questions sur le sujet qui est traité, mais aussi sur d'autres sujets, pour que la troupe puisse remonter l'information à qui de droit pour être capitalisée. Il y a des questions qui vont forcément trouver des réponses, parce que quand on joue une telle pièce, il est recommandé que la troupe soit accompagnée par des spécialistes des questions traitées. Si par exemple c'est une question liée à l'eau potable, il faut un spécialiste ; si c'est une question de santé, il faut que le personnel de santé soit là. Au moment où le théâtre-forum va susciter inévitablement des questions ou la curiosité des spectateurs qui en viennent souvent à poser des questions pointues, il

faut en ce moment l'appui, l'apport du spécialiste pour éclairer. C'est un podium que les spécialistes utilisent aussi pour véhiculer des messages. Souvent c'est difficile de réunir des gens de la communauté pour tenir un discours de spécialistes sur des questions pointues ; mais le théâtre-forum offre cette opportunité-là.

Nous avons beaucoup utilisé le théâtre-forum dans des projets sur les thématiques liées à l'eau potable, l'assainissement, le civisme fiscal pour renforcer la citoyenneté des populations dans certaines communes.

Germain OUÉDRAOGO
Directeur de ARCAN



2.7.4 La formation-action

La méthode ''formation-action'' cible particulièrement la gestion communautaire des infrastructures publiques. Elle est déployée par certaines associations dans le cadre de leur intervention dans les communes du DEPAC. L'approche harmonisée avec l'appui du LC consiste en un processus d'interventions cohérentes qui allient ou articulent : l'information des leaders communautaires (CVD, chefs de terre, conseillers municipaux du secteur ou du village, responsables de structures de gestion communautaire, chefs de marché), la formation des membres des structures de gestion sur leur rôle, la démonstration des méthodes d'entretien de l'infrastructure publique, la causerie-débat avec les membres de la structure de gestion et les usagers, le théâtre-forum pour sensibiliser la communauté et l'interpeller sur les mauvais comportements à changer et enfin des émissions radiophoniques. Au cœur de la méthode ''formation-action'' se retrouve(nt) le ou les agents municipaux techniciens de gestion des infrastructures ciblées et qui concourent aux côtés des animateurs des associations à dispenser les formations et démonstrations sur les sites tout en faisant aussi le lien avec l'administration communale. Les associations bénéficiaires de l'appui du DEPAC/LC et qui se sont le plus illustrées dans le recours à cette méthode de formation-action se retrouvent surtout dans le secteur de l'eau potable et l'assainissement.

L'association Wendwaoga de la commune de Koudougou témoigne ci-après de son expérience de la formation-action dans le domaine de la gestion des points d'eau.



Témoignage :

La Secrétaire générale de Wendwaoga

« L'association Wendwaoga était au départ en 1997 un Groupement de femmes évoluant dans les activités agricoles puis dans la transformation des produits. Avec l'appui du LC depuis 2017, Wendwaoga a développé une dimension complémentaire d'intervention dans l'interpellation sociale en eau et assainissement dans la commune de Koudougou. Dans son plan d'action 2020-2021, Wendwaoga intervient dans 7 villages de Koudougou (commune organisée en 10 secteurs et 22 villages) aux côtés de deux autres associations qui ont en charge les autres secteurs et villages. En ayant 119 points d'eau à motricité humaine en charge, nous avons relevé que les comités de gestion des points d'eau ne fonctionnent pas bien, pire pour les Associations d'usagers d'eau (AUE) constituées par village. Les points d'eau sont mal entretenus, les usagers ne payent pas l'eau et les cotisations par village pour s'occuper de l'entretien et les réparations des pannes ne marchent pas vraiment, donc les pannes sont récurrentes. Wendwaoga a sensibilisé les populations par les rencontres avec les leaders communautaires, les causeries débats et le théâtre-forum pour que les comportements changent, que les points d'eau soient mieux entretenus par les comités de gestion et la remise sur pied des AUE, les cotisations des usagers pour constituer des réserves pour les réparations des pannes en cas de besoin. Le technicien eau et assainissement de la commune de Koudougou est intimement associé aux actions sur le terrain et nous aide beaucoup pour faire comprendre les choses et entrainer les changements souhaités » (Mme Tingueri Bénao K. Roseline, Secrétaire Générale de Wendwaoga, commune de Koudougou).

Témoignage :

Le technicien eau et assainissement de la mairie de Koudougou

« L'appui du LC/DEPAC a permis à la mairie de Koudougou d'avoir trois associations que sont Wendwaoga, l'Association Eau pour tous et l'Association des femmes de Koudougou (AFK) pour couvrir l'intermédiation sociale et l'interpellation sur tous les ouvrages d'eau des 10 secteurs et 22 villages de la commune. Mon service Eau et assainissement en profite, puisqu'il est pris en compte dans les programmations d'activités de ces associations, pour faire l'état des lieux, sensibiliser les usagers, instruire les comités de gestion de points d'eau et les AUE sur leurs rôles et comment maintenir les infrastructures d'eau fonctionnelles et propres ; et ces séances de formation-action donnent de bons résultats progressivement » (Tondé Djibril, Technicien communal Eau et assainissement, Koudougou).

2.7.5 Le thé-débat

Les « grins de thé » sont dans le contexte burkinabè et sahélien des espaces d'échange et de débats entre jeunes, presqu'exclusivement les garçons, autour du thé, dans les secteurs en ville et dans les villages. A tort ou à raison, ces espaces sont perçus comme des lieux de causerie où les jeunes oisifs se retrouvent. Dans le cadre du DEPAC, la démarche de certaines associations a consisté à investir ces espaces préalablement identifiés où se retrouvent des groupes de jeunes de 4 à 15 selon les jours, pour meubler leurs débats de thématiques utiles relatives à la gestion de leur commune, la participation de la jeunesse dans les structures locales de développement de la commune, la lutte contre la corruption, etc. L'Association Organisation Démocratique des Jeunes (ODJ) dans la commune de Ouahigouya a fait cette expérience originale dont témoigne ci-après un de ses responsables :

Témoignage :

« Dans la ville de Ouahigouya, il y a beaucoup de « grins de thé » où se réunissent les jeunes. Nous organisons des visites dans ces différents « grins » de la ville pour échanger avec ces jeunes sur des thèmes que nous prenons le temps de préparer à l'avance. Jusqu'ici les thèmes ayant fait l'objet d'échanges se résument à : lutte contre la corruption, citoyenneté, participation des jeunes dans les questions de redevabilité dans la commune. Dans les grins, nous pouvons trouver 3, 10 ou 15 jeunes et nous engageons la discussion. L'expérience montre qu'ils sont très intéressés. Lors de ces discussions des questions politiques ou d'actualité peuvent survenir et chacun donne son avis, mais ces points ne sont pas prévus d'avance » (Badini Issoufou, président de l'Association ODJ, Ouahigouya).

2.7.6 Le ciné-débat et la vidéo-débat

Dans le cadre du DEPAC, l'outil ''ciné-débat'' est utilisé par certaines Associations pour sensibiliser les citoyens sur les problèmes du pays et de la cité. Il s'agit d'organisation de séances de projections cinématographiques suivies de débats avec le public cible sur la thématique évoquée par le film. Une variante du ciné-débat, à savoir la ''vidéo-débat'', est aussi pratiquée par d'autres associations pour le même but et dans la même forme de projection vidéo suivie de débat avec le public de spectateurs. L'association KOUDOUGOU DOC mène cette expérience intéressante de ciné-débat de projection de films de sensibilisation et d'éducation sur l'engagement citoyen, la gouvernance des services publics, l'environnement, la lutte contre la corruption, etc. suivie d'échange avec le public dans la commune de Koudougou, comme en témoigne ci-après un des responsables.



Témoignage :

« Notre association ''Koudougou Doc'' organise un festival international annuel de cinéma par rapport auquel nous lançons un appel d'offres. Les structures et personnes intéressées répondent et nous faisons une sélection des films. Nous sommes des professionnels du cinéma. Nous avons projeté par exemple « Pas d'or à Kalsaka » au festival puis organisé des projections à l'Université et en ville. Nous avons reçu près de 50 000 personnes qui sont venues voir le film. C'était sur écran géant, à l'air libre et gratuit.

Entre deux festivals nous projetons des films dans des clubs de la ville de Koudougou (films burkinabè et étrangers) pour échanger sur les problèmes divers liés à l'environnement, la gestion des villes, etc. Les cinéphiles sont très intéressés, c'est un public jeune qui pose de nombreuses questions. Le LC nous appuie pour organiser ces projections » (Moumouni Sodré, Association Koudougou Doc).

2.7.7 Le théâtre radiophonique

Le théâtre radiophonique se présente dans le dispositif du LC dans le cadre du DEPAC, comme une approche de « mise en lien du rôle fondamental que le citoyen doit jouer dans la construction de la cité, étant donné que parfois on a tendance à croire que la cité c'est quelqu'un d'autre qui viendra la construire ». Les radios partenaires du programme utilisent donc un ensemble de productions de pièces de théâtre conçues par des acteurs associatifs et dénommées « Moi et ma Cité » pour interpeller le citoyen et les décideurs, afin que chacun s'approprie l'idée que la construction de la cité c'est d'abord l'œuvre de chaque citoyen et citoyenne au niveau local.

2.7.8 L'atelier de restitution et de plaidoyer

La pratique de l'atelier de restitution et de plaidoyer est commune à la quasi-totalité des OSC engagées dans la mise en œuvre du programme DEPAC. Il s'agit généralement de séances de présentation des résultats d'études diagnostiques réalisées par les OSC aux élus locaux et agents des services techniques déconcentrés, pour attirer l'attention sur les dysfonctionnements des services publics, les pratiques peu amènes pour la gouvernance locale ou les écarts par rapport aux attentes de la communauté. Ces séances de restitution de résultats d'études sont suivies de présentation de plaidoyer pour convenir avec les décideurs locaux des modalités de corrections à apporter aux problèmes identifiés et analysés.

« La Coordination de la Jeunesse de la Commune de Ouahigouya, avec l'appui du LC, a fait une étude sur le civisme fiscal sur les marchés, les yaars et les sites d'orpaillage artisanaux. La démarche d'une étude d'état des lieux par un consultant indépendant a été adoptée. L'enquête diagnostique de l'étude a révélé en ce qui concerne les orpailleurs que leurs sites d'activités constituaient des zones interdites à l'Administration. Ils perçoivent cette dernière comme une source de répression potentielle, donc une épée de Damoclès sur leur tête. Cette défiance était aussi perçue par les agents de la mairie et aucun d'eux ne s'était jamais risqué à se rendre sur un site d'orpaillage artisanal pour évoquer la perception des taxes. Les résultats de l'étude ont été restitués dans un forum qui a réuni les élus locaux, les services techniques et surtout les orpailleurs artisanaux. A l'issue des débats dans ce forum, les pistes de solutions suivantes ont été recommandées comme plaidoyer :

- *mettre en place un cadre de concertation entre élus locaux et représentants d'orpailleurs artisanaux, pour garder la relation nouée et approfondir les mesures de collaboration apaisée.*
- *l'engagement des orpailleurs artisanaux à payer les taxes décidées d'accord partie avec la mairie, à condition que cette dernière donne des garanties d'utilisation transparente des recettes des taxes ;*
- *organiser un atelier de renforcement des capacités des orpailleurs sur les risques environnementaux (utilisation de polluants, leur infiltration dans le sol), sanitaires, sécuritaires (effondrement de galeries), etc. » (Taonsa Evariste, président de COJCO, Ouahigouya).*

2.7.9 L'atelier d'immersion

Dans le cadre de la mise en œuvre du DEPAC, l'atelier d'immersion se présente comme une innovation portée par une association pour amener les participants à cette immersion à déconstruire les idées reçues sur le fonctionnement des institutions étatiques. Il s'est agi de visites guidées dans ces institutions choisies pour suivre leurs activités et édifier les participants sur leurs réalités. Cette expérience a été faite par l'Association Retour aux Sources (ARAS) dans la commune de Koudougou.



Témoignage :

Président de ARAS

« L'idée des ateliers d'immersion nous est venue à partir du constat que les gens ont peur de certaines institutions comme la Justice. On ne va d'ordinaire au palais de justice que parce qu'on y est obligé. Il fallait donc déconstruire cette perception. Dans le cadre de l'appui du LC, notre association ARAS a conduit cette expérience d'atelier d'immersion avec un groupe de 30 jeunes de diverses écoles pour voir et comprendre le fonctionnement de la justice. Pour ce faire, nous avons demandé aux responsables du département de la Justice dans la commune de Koudougou de mettre en contact ce groupe avec l'institution. La Justice a proposé une démarche. C'est ainsi que les jeunes ont visité la Maison d'Arrêt et de Correction (la prison) de Koudougou et ses différentes sections afin de s'imprégner de la prise en charge des détenus, de leur état d'esprit, etc. Le groupe de 30 jeunes a par la suite assisté à un procès administratif et observé des jeunes en conflit avec la loi conduits au tribunal pour être jugés. Ils ont enfin visité les différents services judiciaires afin de comprendre le fonctionnement du Ministère de la Justice. Nous-mêmes en tant qu'accompagnateurs de ces jeunes et ces derniers aussi étions très satisfaits mais aussi impressionnés par cette expérience inhabituelle. Nous avons conduit le même processus à la Mairie, au Conseil Régional et au Gouvernorat à Koudougou avec le groupe de jeunes. L'expérience du département de la Justice a été particulièrement édifiante et a marqué tout le monde » (Alphonse Octave Zongo, président de ARAS, Koudougou, mars 2021).

Témoignage :

Un jeune étudiant ayant participé à l'atelier d'immersion

« L'expérience de l'immersion dans les institutions de la Justice m'a permis de me rendre compte que la vie est une chose très délicate et qu'il ne faut pas nuire aux autres. Il faut tout faire pour ne pas être condamné ou puni par la Justice. J'ai vu au tribunal des jeunes de 18 à 20 ans écoper de 36 mois de prison, faute d'encadrement dans leur vie. Après cette immersion, j'ai aussi mieux compris qu'avec le Ministère de la Justice il n'y a pas de désordre dans les façons de faire, on suit des étapes. J'ai mieux compris le fonctionnement de l'institution et cela devrait se répéter pour les autres départements ministériels. Avant, on critiquait sans comprendre et je sens après cette expérience que mes connaissances se sont améliorées et je suis plus constructif dans mes publications sur mon compte Facebook» (DAO N'golo Madou, étudiant en Licence d'histoire à l'Université de Koudougou, participant de l'atelier d'immersion de ARAS, Koudougou).

2 .7.10 Le groupe d'apprentissage

Certaines associations, dans leur intervention, ont adopté l'approche de ''groupe d'apprentissage'' pour s'adapter à leur public cible, principalement les jeunes scolaires. Ces derniers sont mobilisés par la constitution en groupes représentatifs de leurs pairs. Au sein de ces groupes, des formations spécifiques sont données avec comme objectifs d'accroitre les connaissances des membres sur les thèmes développés, d'induire un changement d'attitude ou de comportement, de motiver les personnes formées et considérées comme des ''ambassadeurs'' à initier des activités favorisant la restitution ou la diffusion des connaissances acquises auprès de leurs pairs pour entrainer les changements de comportement.

Témoignage :

Les ''Clubs éducation par les pairs »' par ARAS à Koudougou

« Dans la commune de Koudougou, ARAS a initié, dans le cadre de l'appui du LC, la mise en place dans 20 établissements d'enseignement secondaire des ''Clubs Education par les pairs''. Dans chaque établissement, le ''Club Education par les pairs'' comprend 5 à 7 élèves chargés de maintenir une ambiance permettant de rappeler toujours à chacun de leurs pairs son rôle et ses responsabilités pour maintenir l'ordre, la discipline, l'hygiène, le respect de ses camarades, le respect du corps enseignant et des parents. Cette expérience a contribué à la culture de la convivialité entre élèves, et le respect du bien public et du corps enseignant dans ces établissements » (Alphonse Octave Zongo, Président ARAS, Koudougou).

Les ''Clubs de veille citoyenne'' par l'association FORA à Fada N'Gourma

« L'association FORA a initié une formation de 25 jeunes provenant de 4 collèges de Fada N'Gourma sur l'utilisation des réseaux sociaux pour l'interpellation. Ces jeunes ont été constitués après en ''Clubs de veille citoyenne'' composés chacun de 5 élèves dans chaque établissement. Chaque club de veille citoyenne, par la bonne utilisation des réseaux sociaux, devrait montrer le bon exemple et influencer les autres élèves des établissements à adopter de bonnes pratiques. Il a été enseigné aux membres des ''clubs de veille citoyenne'' ce que sont les réseaux sociaux, la pratique responsable de ''journalisme mobile'' : utiliser son Androïde pour faire des photos de choses ou d'événements dans la cité, faire une petite enquête pour comprendre la situation ou la réalité qui va avec la photo prise, poster la photo sur les réseaux sociaux avec un texte court, informatif et véridique. Telles ont été, entre autres, les actions posées par les ''clubs de veille citoyenne'' et qui ont eu des effets positifs au sein des jeunes collégiens qui sont de plus en plus connectés sur les réseaux sociaux » (Dahani B. Bouréima, responsable FORA à Fada N'Gourma

2.7.11 L'observation-alerte

L'observation-alerte est une démarche adoptée par certaines associations dans le cadre de leur intervention dans les communes et villages du programme DEPAC. Il s'est agi de mise en place d'observateurs ou de comités de veille immergés dans les villages où se posent les problèmes ciblés par les thématiques d'actions. Ces observateurs ou comité de veille relèvent systématiquement les informations sur les situations critiques et les remontent à l'association. Ces alertes sont donc exploitées pour prévenir ou apaiser les conflits en mobilisant les élus locaux et les structures communales à cet effet. L'Association pour la promotion du développement du Gulmu (APDG) témoigne de son expérience sur les conflits fonciers qui émaillent la région de l'Est (Fada N'Gourma et communes alentour) où elle a utilisé cette approche d'observation-alerte.

Témoignage :

« L'APDG a initié, dans le cadre du DEPAC, une action de sensibilisation sur le foncier par la vulgarisation de la loi 034 et la mise en place d'un observatoire de veille sur les problèmes fonciers dans trois communes que sont Fada N'Gourma, Yamba et Diapangou. Le constat empirique de base est que les conflits fonciers émaillent les communes de la Région de l'Est, du fait de l'accentuation du phénomène dit d'accaparement des terres cultivables des paysans par des personnes ou groupes économiques puissants sur de grandes superficies, les ventes multiples de la même terre à différents acquéreurs par certains paysans, les conflits de délimitation de propriétés, les ravages de récoltes par le bétail source de violences entre éleveurs et agriculteurs, le non-fonctionnement des Comités villageois et communaux sur le foncier, la méconnaissance de la loi régissant le foncier par les populations. Les résultats de cette action originale d'observation-alerte sur le foncier ont été l'information des citoyens, un début de collaboration avec les élus locaux et les membres des Comités villageois de développement (CVD) et une banque de données importantes constituées sur les conflits fonciers brûlants, latents ou potentiels dans les villages et partagée avec les services communaux en charge du foncier» (Ouoba Cyrille, président de l'APDG).

2.7.12 La mutualisation

La mutualisation est une démarche instituée par le LC et portée par la Coordination régionale des OSC dans chacune des quatre régions d'intervention du DEPAC. Elle permet aux acteurs des OSC de se retrouver entre eux, de partager leurs expériences, leurs idées et présenter les résultats obtenus dans leurs initiatives.

2.8 Redevabilité des Collectivités territoriales

En plus des dispositions législatives et règlementaires qui enjoignent aux élus locaux de rendre compte de leur gestion aux instances administratives et judiciaires de contrôle, et d'informer leurs électeurs de la gestion de la collectivité territoriale, il faut noter les demandes de plus en plus pressantes des populations à la redevabilité des élus locaux. Le programme DEPAC, à travers l'intervention d'appui du LC, a fortement contribué au renforcement des élus locaux pour répondre à ces demandes de redevabilité des électeurs et des citoyens. Plusieurs outils sont développés et utilisés par les élus locaux pour ces exercices, d'une part pour justifier leur mandat, et d'autre part pour rendre compte de leur gestion, à savoir :

- *la tenue régulière des sessions ordinaires et extraordinaires des Conseils municipaux et régionaux ouvertes au public (observateurs sans possibilité de prise de parole dans la session pour opiner) ; sessions dont la loi impose de rendre publiques les programmations par avance, par communiqués radio et affichage public afin de favoriser la participation des citoyens comme observateurs ;*
- *l'utilisation de la radio pour :*
 - ✓ *la retransmission en direct des sessions des conseils municipaux et régionaux ;*
 - ✓ *la participation des maires et présidents de Conseils régionaux à une émission instituée dénommée ''Tribune citoyenne'' pour répondre aux*
- *les bulletins d'information, désormais exploités comme tribune de reddition par les Conseils municipaux et régionaux ;*
- *les journées de dialogue panel - élus locaux utilisées par les élus comme un espace de redevabilité ;*
- *le ''forum de redevabilité'' ou ''journée de reddition des comptes'' organisé sur une place publique et ouvert à tous, à l'occasion duquel le maire présente les réalisations du Conseil municipal, l'utilisation des ressources budgétaires, répond aux questions directement posées par des participants sur des aspects qu'ils souhaitent mieux comprendre ;*
- *les assemblées de secteurs ou de villages : une forme de forum de redevabilité tenu au niveau du secteur ou du village pour rendre compte directement de la gestion de la commune aux habitants et répondre à leurs questions spontanées ;*
- *les ateliers itinérants : ils se présentent comme une innovation ou une spécificité qui permet aux Conseils régionaux de rendre compte de leur gestion et d'exposer leurs actions au niveau local. Cette forme de redevabilité est mise en œuvre avec la mobilisation de la radio qui retransmet et/ou fait un reportage sur la séance qui est suivi de visite de terrain pour faire le constat des réalisations ;*
- *la mobilisation des Services techniques déconcentrés (STD) par les présidents de Conseils régionaux : pour rendre effective l'assistance technique devant faciliter la reddition des comptes aux élus régionaux. Cette assistance technique est de plus en plus efficacement négociée par les élus régionaux en raison de la prise de conscience croissante que la reddition des comptes est un impératif de la gouvernance locale, et que sans les STD les informations pour alimenter une reddition des comptes seraient creuses.*



Témoignage :

Maire de Lèba, à propos des effets d'une journée de redevabilité sur les malentendus et tensions sur les lotissements

« Dans la commune de Lèba, nous étions confrontés à des rumeurs tenaces concernant les lotissements. Les gens ont pensé que nous avions distribué les parcelles à qui nous voulions. A l'occasion d'une journée de redevabilité, nous avons donné des explications et demandé s'il y a des personnes qui ont demandé une parcelle et qui ne l'avaient pas reçue, ou qui en ont reçu alors qu'elles n'y avaient pas droit. En fait tout était régulier et les rumeurs et les tensions ont immédiatement pris fin après », (Ouédraogo Mikinam Amadé, Maire de Lèba).

Témoignage :

Le Maire de Diapaga, à propos des tribunes citoyennes

« Dans la commune de Diapaga , nous organisons chaque année, du 21 au 24 décembre, la journée de redevabilité. Les citoyens viennent participer directement et librement pour poser des questions ou donner leur avis sur l'action du maire. Lors de cette journée, la radio diffuse les résultats de sondages qu'elle a organisés auparavant et sur lesquels les gens ont félicité, encouragé le maire ou encore l'ont critiqué. Les intervenants disent ce qu'ils pensent car c'est anonyme. Le maire répond aux questions et donne les explications sur place pendant la journée de redevabilité. Après cela nous organisons des débats à la radio, les tribunes citoyennes, sur diverses thématiques (eau, santé, éducation, etc.) et nous répondons aux questions. Nous expliquons ce que nous faisons, nous donnons les résultats obtenus et les difficultés que nous rencontrons. Quand nous entendons des rumeurs, nous profitons de l'occasion pour recadrer les informations, et cela permet de mettre fin aux plaintes et aux tensions » (Augustin Tankoano, Maire de Diapaga).



Journée de redevabilité à Diapaga

3 RÉSULTATS DES APPUIS AUX OSC, AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET VALEUR AJOUTÉE, COÛT D'INVESTISSEMENT ET ÉLÉMENTS DE DURABILITÉ



Les résultats des appuis du DEPAC aux acteurs des OSC et des panels de contrôle citoyen sont identifiés et catégorisés.

3.1 Résultats avec les associations

Au niveau des OSC, les résultats les plus significatifs qui se dégagent sont :

- **la légitimité des OSC** aux yeux des décideurs locaux et des populations. Le Laboratoire Citoyennetés a valorisé des associations qui avaient certes du potentiel au départ mais qui n'étaient pas actives sur **la question du dialogue politique et de l'interpellation.** Avec l'accompagnement et l'appui du LC, ces associations sont devenues progressivement visibles et crédibles par leur travail dans les collectivités territoriales, comme le montrent quelques indicateurs ci-après :
- les OSC sont de plus en plus écoutées et sollicitées par les Collectivités territoriales pour être dans des comités de suivi, les commissions d'élaboration de plans locaux de développement, etc. ;

✓ les OSC se sont imposées comme interlocuteurs crédibles et incontournables des Collectivités territoriales, grâce à leurs actions et propositions pertinentes ;

✓ les membres d'OSC ont été cooptés dans les Délégations spéciales qui ont administré les collectivités territoriales après l'insurrection populaire d'octobre 2014 et la révocation des élus locaux par le gouvernement de la Transition ;

✓ les décorations et les distinctions reçues de l'Etat ou d'institutions prestigieuses par des associations et certains de leurs membres reconnus pour services rendus à la collectivité territoriale ou à la Nation.

- **l'acquisition de compétences techniques des OSC** qui ont développé de l'expertise à partir de l'accompagnement et l'outillage du LC (formation pour comprendre la décentralisation, la gouvernance locale, la participation citoyenne, la veille citoyenne, le plaidoyer, l'organisation et la

conduite d'enquête participative, la gestion financière, etc.);

- **le renforcement personnel des leaders d'association ;**

le renforcement ou la mise en place de réseaux collaboratifs de travail ;

- **la prise en compte du genre et de la jeunesse** par les acteurs à la base (les associations se sont appropriées les problématiques du genre et de la jeunesse et initient elles-mêmes des projets pour les prendre en charge, promouvoir les femmes et les jeunes dans les instances de prise de décision, travailler à leur inclusion sociale et économique) ;
- **l'appropriation par les OSC** de la démarche de mise en place de panel de contrôle citoyen et de son animation, sans forcément la présence du LC.

Témoignage :

Président de ARAS

« Du fait de leurs actions aux côtés des communautés, certaines associations sont reconnues et décorées par l'Etat ou d'autres institutions. C'est le cas de notre association ARAS qui a reçu de l'Etat la médaille de chevalier de l'ordre du mérite, agrafe jeunesse et sport. ARAS a également été décorée de la médaille d'Etoile d'or de la Région du Centre-Ouest » (Alphonse Octave Zongo, président de ARAS, Koudougou, mars 2021).

Directeur de ARCAN

« A travers l'appui financier et l'encadrement technique fournis par le LC, les associations ont eu l'opportunité de renforcer leurs compétences techniques : rédaction de TDR, réponse aux appels d'offres, élaboration d'un plan d'action, élaboration d'un rapport financier, etc. et aujourd'hui certaines d'entre elles concourent au même titre que le LC pour des propositions d'appels à candidatures lancées par l'Union Européenne, l'USAID ou les Nations Unies et il arrive qu'elles soient retenues. Elles se valorisent et accèdent à des tribunes au plan national et international, elles ont acquis de l'expertise dans la conduite de plaidoyers et dans la gestion financière, ce qu'elles ne pouvaient pas faire il y a 5 ans et sans l'assistance du LC » (Germain Ouédraogo, président de ARCAN).

Témoignage :

Présidente de la Coordination régionale des organisations féminines de Sahel

« La prise en compte progressive du genre dans les interventions des OSC bénéficiaires de l'appui du LC est notée, surtout au niveau de nos associations féminines. Au niveau de la commune de Dori, nous avons formé les femmes sélectionnées dans les groupements pour être préparées au leadership et la participation aux instances de prise de décision. Dans une région du Sahel où les traditions tendent à maintenir les femmes à l'arrière-plan de la scène publique, c'est une avancée » (Mme Ouédraogo, présidente de la Coordination).

Présidente de l'AFEDEB,

« AFEDEB a formé dans le cadre de l'appui reçu du LC 25 jeunes femmes au titre du projet ''Yam wékré'' de formation au leadership. Le leadership dont nous parlons est à tous les niveaux. Nous voulons qu'aux niveaux politique, administratif, social, etc. il y ait des femmes. A tous les niveaux où on peut prendre une décision, nous voulons qu'il y ait des femmes qui nous représentent valablement » (Mme Bibata Ouédraogo, présidente AFEDEB, Ouahigouya).

3.2 Résultats avec les panels de contrôle citoyen

Pour ce qui est des résultats obtenus au titre de l'appui au panel, on peut citer quelques-uns significatifs, à savoir :

- la fédération de plusieurs sensibilités sociopolitiques et institutionnelles autour des objectifs de la gouvernance locale (associations diverses, syndicats, chefferies traditionnelles, confessions religieuses, radios locales) ;
- la capacité d'adressage par des méthodes scientifiques (enquêtes participatives) de l'état des lieux de la gestion publique locale et de la fourniture du service public local ;
- la contribution à l'amélioration de la gestion et la fourniture du service public (eau, assainissement, éducation, santé, état civil) ;
- la contribution à l'amélioration des infrastructures publiques ;
- la contribution à l'amélioration et/ou le suivi de

la mise en œuvre des instruments de planification locale (PDC, PDR, PAI) dans le sens de la prise en compte des services négligés et l'inclusion des couches marginalisées ou vulnérables ;

- la programmation ou la réorientation de ressources budgétaires par les conseils municipaux pour résoudre des problèmes publics, suite aux interpellations (ce qui traduit la dynamique de veille citoyenne exercée) ;
- l'amélioration de la concertation entre gouvernants et gouvernés ;
- la contribution à l'apaisement ou au règlement des conflits au sein de la collectivité territoriale.

Témoignage :

Le Maire de Kordié, à propos du rôle du panel dans le suivi de la réfection de logements de centre de santé

« Chaque fois qu'il y a une infrastructure à mettre en place, le panel de contrôle citoyen parle avec les futurs bénéficiaires pour un suivi. Par exemple, par rapport à la réhabilitation des logements au CSPS de Diana, les gens ont constaté que l'entreprise soudait les vieilles tôles pour les réutiliser. Nous avons été alertés par le panel et des mesures ont été prises contre cette arnaque. Nous ne pouvons pas être partout en même temps et le panel nous appuie vraiment » (Maire de Kordié).



Bako Bazoin
Maire de Kordié

Témoignage :

Investissement des panels de contrôle citoyen dans la prévention et l'apaisement des conflits :

« Le responsable de la radio Loudun dans la commune de Sapouy (Région du Centre-Ouest) est membre du bureau du Panel de contrôle citoyen de sa commune. En raison de cette position et du débat fait au sein du panel, il a diffusé une série d'émissions qui ont contribué à apaiser les conflits entre les éleveurs et les agriculteurs dans la région » (Nébié Théophile, responsable radio Loudon de Sapouy).

« Partiaga est une commune qui reçoit de nombreux déplacés internes pour cause d'insécurité. Certains de ces déplacés sont logés dans des familles d'accueil. Le plaidoyer du panel de contrôle citoyen a réussi à amener la commune à distribuer des vivres à ces déplacés et aux familles hôtes. La commune de Partiaga compte des localités inaccessibles à cause de l'insécurité imposée par des groupes armés » (Lompo D. David, modérateur du Panel de Partiaga).

3.3 Autres résultats : l'émergence d'initiatives pour la cohésion sociale et la paix

Dans le cadre du DEPAC, l'appui du LC aux initiatives de cohésion sociale et de paix a visé à répondre aux questions suivantes : ''comment fait-on le contrôle citoyen ou la veille citoyenne et comment fait-on la reddition des comptes dans un climat de violences intercommunautaires ? Quels peuvent être les apports du DEPAC dans ses zones d'intervention en état de conflit, de sorte que des instances étatiques comme le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation (MATD) puissent se les approprier et que l'exemple puisse s'étendre à d'autres communes en proie aux conflits intercommunautaires découlant du terrorisme dans leur région ? Pour répondre à ces

interrogations, le LC a adopté une posture d'écoute intelligente des acteurs et une flexibilité de l'appui qui ont permis la prise en charge de la problématique sécuritaire dans trois des quatre régions d'intervention. Cette possibilité concédée aux acteurs a favorisé au niveau des OSC individuellement considérées ou constituées en panel des initiatives de prévention des conflits, de contribution à la cohésion sociale à travers des projets comme ''École de la paix'' et des ateliers internes de réflexion sur la cohésion sociale débouchant sur des plaidoyers adressés aux élus locaux. D'un autre côté, les élus locaux également ont été accompagnés dans leurs initiatives de préservation de la cohésion sociale et même de la gestion directe de la crise de violences intercommunautaires.

Les initiatives de l'École de la paix ont ciblé spécifiquement la couche juvénile dans des espaces formels que sont les établissements scolaires. Elles ont eu pour caractéristiques de :

- **constituer des ''clubs de veille citoyenne''** par les jeunes par les formations dispensées en groupes d'apprentissage pour « semer une culture de la paix dans leur esprit » afin qu'ils ne s'identifient point ou qu'ils ne soient pas porteurs de la violence;
- **produire du théâtre-forum** pour éclairer sur les sources de violence et démystifier la stigmatisation de certaines communautés globalement mise au banc des accusés sans distinction et sans discernement ;
- **constituer des ''ambassadeurs de la paix''** en suscitant la participation des jeunes aux actions de maintien de la paix et/ou de prévention des conflits, grâce à l'organisation de jeux concours qui ont révélé la créativité de ces jeunes à travers des séances publiques d'art oratoire, les sketchs, la production et la déclamation de slams sur la paix, les réalisations de graffitis sur les murs d'écoles pour envoyer des messages de paix et de non-violence.

En ce qui concerne les initiatives des élus locaux pour faire face à la crise sécuritaire découlant du terrorisme, elles peuvent être illustrées par l'exemple de la tenue des Journées de dialogue intercommunautaire et de cohésion sociale (JDIC) organisées sur demande des élus locaux de Fada N'Gourma. Le témoignage d'un des facilitateurs des JDIC illustre le modèle que constitue la démarche.

Témoignage :

« A Fada comme un peu partout dans la Région de l'Est, le terrorisme a créé une crise intercommunautaire. Cette crise intercommunautaire s'est aggravée un peu plus tous les jours, après les atrocités commises par les terroristes. Il fallait que les populations trouvent des coupables, partant des boucs émissaires. A la fin, ce qui est arrivé c'est que dans la population on a commencé par accuser les uns et les autres ; et c'est aller d'une communauté vers les autres. On a assisté à une situation telle que les Goulmantché et les Mossi, d'une part, pensent que le terrorisme est porté par la communauté peulh. D'autre part, la communauté peulh pense que les communautés goulmantché et les Mossi et les Forces de défense et de sécurité (FDS) sont à leur poursuite et les accusent de façon fortuite et font des victimes innocentes. Ce climat de méfiance est né au sein de communautés qui, jadis, vivaient en paix et en symbiose. Il était donc de la responsabilité des collectivités locales, des élus locaux et même des responsables religieux d'adresser le problème et d'essayer de trouver des pistes de solution. L'organisation des Journées de dialogue intercommunautaire et de cohésion sociale ont contribué à retrouver l'apaisement et relancer le dialogue entre-temps rompu entre les communautés. Les différentes composantes de la société étaient représentées à ces journées de dialogue. Les radios de la commune ont relayé en direct les débats et ont produit des émissions ou des spots appelant à la paix. Un Comité de médiation (CDM) est issu de ces assises pour conduire la mise en œuvre des recommandations » (Abbé Etienne Bilompo Tandamba, rapporteur du Comité).

Le processus ayant conduit aux JDIC peut être décliné dans ses grands axes comme suit :

- le maire de Fada N'Gourma, en écoutant toutes les plaintes qui lui parvenaient des situations de violences intercommunautaires découlant du terrorisme dans la région de l'Est et dans sa commune, a cherché une issue par le dialogue ;
- les différents leaders religieux et communautaires ont été contactés par le maire pour examiner comment organiser ces journées de dialogue ;

■ **un Comité de facilitateurs composé de l'évêque catholique, le pasteur et l'imam de Fada** N'Gourma a engagé d'abord un inventaire de tous les malheurs qui sont arrivés à chacune des communautés, en recevant leurs représentants et en les écoutant ;

■ **le Comité de facilitateurs a tenu des séances itinérantes** avec les représentants des différentes communautés, les Volontaires de sécurité pour la défense de la patrie, les Forces de défense et de sécurité (FDS), pour écouter chaque groupe de façon isolée, afin que chaque groupe puisse s'exprimer sans réserve et se mettre en confiance ;

■ **la compilation en un rapport général de tout ce qui a été recueilli** au cours des rencontres a été produite par les assistants des membres du Comité de facilitation, de concert avec le directeur de cabinet du maire;

■ **le rapport présentant le panorama des situations dans les communautés** a été présenté lors des journées de dialogue ;

■ **différents experts ou personnes ressources** sur les questions de cohésion sociale et de médiation ont été mobilisés pour contribuer au déroulement des journées de dialogue ;

■ **un Collège de dialogue et de médiation (CDM)** composé de l'évêque, l'imam, le pasteur et le maire de Fada N'Gourma a été constitué à l'issue des assises pour veiller à la mise en œuvre des recommandations des JDIC.

Les recommandations des JDIC sont en cours de mise en œuvre pour consolider le retour à la paix dans la commune de Fada N'Gourma. Les effets immédiats de ce dialogue renoué sont par exemple :

■ l'ensevelissement des corps de victimes entre-temps empêché ;

■ la circulation sur certaines routes entre-temps entravée par certains ;

■ le retour des femmes de la communauté peulh dans les marchés où elles avaient été à un moment interdites ;

■ le retour dans les champs pour les agriculteurs ; etc.

Les succès engrangés pour la cohésion sociale et le retour à la paix par le dialogue constructif montrent la contribution du DEPAC/LC et présentent la démarche des JDIC comme un modèle pouvant inspirer les instances étatiques et les autres communes confrontées au même problème.

3.4 Valeur ajoutée des appuis aux OSC et Collectivités territoriales

En partant d'une clarification conceptuelle de la notion de ''valeur ajoutée''[1] , une analyse adaptée au contexte de la présente étude a considéré quatre manières de l'aborder, hormis les considérations relatives à l'économie :

✓ la première se réfère aux bénéfices supplémentaires qu'apporte une intervention d'un programme/projet par rapport à l'échelle communautaire ;

✓ la deuxième porte sur les bénéfices qui découlent d'une gestion et d'une mise en œuvre de qualité d'un programme/projet ;

✓ la troisième a trait aux coûts d'opportunité liés aux dépenses effectuées dans un domaine par rapport à d'autres domaines d'intervention, enfin

✓ la dernière englobe les répercussions secondaires positives des interventions d'un programme/projet à l'échelle d'un Organisme, d'un pays (comme leur contribution à d'autres objectifs de l'Organisme/du pays, ou leur impact positif sur les niveaux de gouvernance de l'Organisme ou de services publics spécifiques).

Au regard de cette clarification pour mieux situer l'appréciation que nous faisons de la valeur ajoutée dans cette capitalisation, nous pouvons mettre en exergue les points suivants :

■ **l'ancrage territorial du processus d'appui du DEPAC**, qui permet de construire des actions de changement avec des acteurs (OSC et élus locaux) et sur des objets/problèmes publics repérables dans les terroirs des collectivités territoriales. Cette dimension rend les actions mesurables dans la collectivité territoriale en permettant de confronter le discours au vécu sur le terrain et en rendant disponibles des bases objectives et vérifiables ;

■ **l'approche intégrée et équilibrée de l'appui du DEPAC**, qui n'exclut pas les uns au profit des autres. Cette approche a généré une dynamique où les acteurs s'alimentent les uns les autres en ce sens que les panels de contrôle citoyen fournissent de la matière à débats ou à émissions aux radios et vice-versa ; les OSC soutiennent les actions des panels et vice-versa ; les actions des OSC contribuent à vivifier les

[1] Revue Les Brefs de Notre Europe, n°28 de juin 2011, p 1.

émissions radios et les radios en retour concourent à l'information éclairée et complète des OSC, etc. ;

- **la place à la créativité et l'innovation chez les acteurs OSC et élus locaux.** L'appui du DEPAC laisse la possibilité aux acteurs bénéficiaires d'exprimer leur personnalité et leur originalité en recourant dans leurs actions à des outils créatifs et innovants, inspirés de leur culture et tradition, tout en garantissant qu'ils restent intimement collés à la ligne directrice des objectifs du programme. Ceci est illustré par la diversité des outils ou activités de contrôle et de veille citoyenne et de redevabilité répertoriés ;
- **l'engagement des acteurs** qui prennent leur implication comme « un sacerdoce » et trouvent leur rétribution dans la satisfaction de voir des changements concrets dans la gouvernance de leur cité et l'amélioration des services publics grâce à la contribution de leurs actions ;
- **l'intégration de l'appui du DEPAC au système global de gouvernance du pays pour induire un environnement davantage favorable à l'exercice du contrôle, de la veille citoyenne et de la redevabilité.** Il s'agit de la possibilité de plus en plus grande qu'offre l'environnement socio-juridique pour les citoyens de saisir les voies de recours contre les situations de mauvaise gouvernance observées dans la cité. Il s'agit également de l'ouverture de plus en plus grande des différentes institutions aux interpellations et à la collaboration.

La dynamique en développement autour du citoyen en termes de veille citoyenne et de redevabilité, dans le cadre du programme DEPAC s'explique par cet environnement d'ouverture et de coopération des institutions pour répondre aux interpellations D'une part, les collectivités territoriales (conseils municipaux et conseils de régions), les OSC et les radios interagissent constamment et de façon directe les unes par leurs actions de redevabilité, les autres par leurs actions de veille citoyenne, de contrôle citoyen, de demande de redevabilité ou sa facilitation. Le citoyen à son tour interagit directement avec les CT, les OSC et les radios. D'autre part, la Justice et les autres instances institutionnelles de contrôle interagissent de façon indirecte ou latente dans le programme avec les CT, les OSC et médias par le biais des formations, des rencontres d'appui et les émissions de débats ou d'éclairage radiophoniques. Cette seconde dimension de relation indirecte ou latente crée en faveur du citoyen la possibilité d'exercer un contrôle sur les élus locaux en comprenant les procédures de saisine de la justice.

3.5 Coûts d'investissement dans les OSC et panel de contrôle citoyen

Le coût de fonctionnement des OSC et le panel de contrôle citoyen est relativement bas. Les subventions aux OSC se situent entre **500.000** et **5 millions F CFA**, soit en moyenne 1**.500.000 F CFA** pour une année d'activité pour une association. Pour un panel de contrôle citoyen, la subvention octroyée pour un an d'exercice est autour de **700.000 F CFA** constituée principalement en dotation pour le carburant pour faciliter les déplacements et les appels téléphoniques des membres dans le cadre des activités du panel.

Ce coût d'investissement favorise que l'engagement des acteurs ne soit pas motivé par un gain pécuniaire dans l'activité. Ceci rend aussi le coût supportable pour étendre l'appui à de plus en plus d'associations d'envergure communale ou régionale ayant un besoin crucial de développement de leur dimension d'acteurs de dialogue politique local et d'interpellation structurés.

Le contrecoup de cet investissement financier relativement bas pour le fonctionnement des OSC et le panel de contrôle citoyen est le surinvestissement humain et social des membres engagés dans la réalisation des actions. Cette situation présente trois risques essentiels, à savoir :

(1) la réduction des actions d'interventions en interpellation et plaidoyer à des actions ponctuelles, donc discontinues ;

(2) la dépendance vis-à-vis du LC sur les activités de dialogue politique et d'interpellation et

(3) : la tendance interne aux OSC de se préoccuper plus de recherche d'activités de prestations de service pour certaines institutions.

3.6 Durabilité des actions et des résultats

La durabilité des actions et des résultats se décline à travers les axes suivants :

- le fait de s'appuyer sur la mission et les thèmes qui relèvent des domaines d'intervention que

chaque OSC s'était donnée ;

- la naissance et l'ancrage progressif de la culture de collaboration entre les associations locales (le décloisonnement des OSC, le dialogue inter-acteurs des associations) ;
- l'engagement/le volontariat des acteurs versus la course au lucratif ;
- l'évitement du piège de la bureaucratisation des actions (siège préalable, mise en place de la paperasserie, etc.) ;
- la collaboration avec d'autres acteurs institutionnels de la gouvernance ;
- un processus de plaidoyer en cours pour faire mieux connaitre le panel ou ses actions, en vue de son appropriation par l'Etat, les OSC, les Collectivités territoriales, les Régions ;
- la prise en compte par l'Etat burkinabè de la problématique du financement sur fonds propres des OSC qui s'investissent dans la promotion du dialogue politique et l'interpellation en vue d'une gouvernance locale au service des communautés ;
- le fait que le modèle de panel de contrôle citoyen soit déjà répliqué dans des communes et régions autres que celles de l'intervention du DEPAC et aussi hors du Burkina dans d'autres pays ;
- le LC, en documentant l'expérience, contribue à faciliter sa réplicabilité dans d'autres communes.

3.7 Montée à l'échelle des initiatives

La montée à l'échelle des initiatives en matière de contrôle citoyen, de veille citoyenne et de redevabilité peut s'apprécier à travers quelques axes :

- l'appartenance du LC à plusieurs réseaux et plateformes investis sur la thématique de la gouvernance locale et de la promotion de la citoyenneté, pour partager ses expériences d'appui aux acteurs et les résultats de changement de comportement qui s'opèrent ;
- le renforcement et la systématisation des activités de mutualisation d'expériences des Coordinations régionales des OSC (CR/OSC) ;
- l'appropriation par l'Etat et les faitières des collectivités territoriales des mécanismes de redevabilité et de collaboration avec les OSC et le panel de contrôle citoyen expérimentés par les communes d'intervention du DEPAC, en vue de leur institutionnalisation et leur généralisation à toutes les collectivités territoriales.

Le maire de Ouahigouya (à gauche) sur le site de la forêt aménagée par Yacouba Ouedraogo (à droite), prix Nobel Alternatif 2018



4 RECOMMANDATIONS

En direction du LC et du DEPAC

- Réévaluer le coût d'investissement sur les OSC et panel de contrôle citoyen, afin que le surinvestissement humain et social n'entraine point les membres à l'option du moindre effort;
- renforcer les capacités des membres des OSC et des panels de contrôle citoyen dans la capitalisation interne de leurs activités;
- renforcer les capacités des acteurs OSC et panel sur les outils et techniques d'enquête participatives et l'analyse des données d'enquête ;
- renforcer et systématiser (ou institutionnaliser) les activités de mutualisation d'expériences des quatre Coordinations régionales des OSC (CR/OSC) pour qu'elles développent une dimension d'espace de mutualisation active des expériences d'interpellation et de reddition des comptes qui, au-delà du DEPAC investie également d'autres programmes et projets soutenant d'autres formes d'initiatives de contrôle citoyen et de redevabilité qui nécessitent d'être analysées afin d'apprécier les synergies à construire dans les collectivités territoriales;
- accompagner les Collectivités territoriales dans la réflexion sur l'organisation de leur service de l'information, afin que ce service puisse mieux assurer les relations avec les OSC, le panel et les usagers, organiser la documentation des actions de redevabilité et des archives ;
- impliquer les faîtières des collectivités territoriales (Association des communes et Association des Régions), principalement leur service ou direction de la communication ou de l'information, dans les processus de renforcement des capacités des acteurs afin qu'elles s'approprient les thématiques et mécanismes d'interpellation et de la redevabilité et se positionnent dans la gestion de ces savoirs;
- intéresser les structures d'intercommunalités aux renforcements des capacités et les partages d'expériences sur les mécanismes d'interpellation et de redevabilité pour favoriser la montée à l'échelle ;
- impliquer les faîtières des associations des radios dans les activités de renforcement des capacités pour qu'elles s'approprient les enjeux d'interpellation et de redevabilité et se positionnent progressivement en entité relai de ces formations et encadrement de leurs membres ;
- renforcer le rôle des faîtières des OSC et des radios dans la gestion des savoirs pour le contrôle citoyen, la veille citoyenne et la demande de redevabilité ;
- intégrer et systématiser la prise en compte du genre, de la jeunesse et l'inclusion sociale dans les actions de toutes les OSC et des panels, afin de sortir ces dimensions du processus de ghettoïsation au sein des associations féminines et ne pas davantage les confondre exclusivement aux problèmes des femmes ;
- créer une ligne de financement ou de renforcement du Centre de ressources du LC en ouvrages spécifiques actuelles sur les thématiques d'interpellation, de contrôle citoyen, de veille citoyenne, de redevabilité, de militantisme associatif, etc., de sorte à :

✓ favoriser la mise à jour des connaissances et la garantie pour les acteurs de consulter pour s'auto-former, suivre des communications et des débats sur les contenus;

✓ faire participer en présentielle ou en virtuelle à des séances d'animation de contenus par des étudiants ou des séniors depuis le Centre de ressources ;

✓ organiser des petits concours primés de comptes rendus de lecture ; de meilleurs articles de presse ou de publications dans les réseaux sociaux nourris par les contenus d'ouvrages thématiques ;

✓ organiser des petits prix pour les meilleurs mémoires d'étudiants ressortissants des communes d'intervention du DEPAC sur les thématiques de contrôle citoyen, de veille citoyenne, de participation citoyenne, ou de reddition des comptes dans leur collectivités territoriales ;

- vulgariser davantage la plateforme CIVITAC pour son utilisation optimale et la contribution des acteurs.

En direction des OSC et panel de contrôle citoyen

- Organiser la documentation des activités des projets de participation citoyenne et de contrôle citoyen ou de veille citoyenne et leur accessibilité;
- développer le marketing des actions réalisées

dans le cadre des projets en cours ou achevés dans l'espace du siège de l'OSC ou sur d'autres supports ou espaces (réseaux sociaux, pages blogs, pages web ; bulletins, etc.) ;

- que toutes les actions des OSC soient sensible genre et inclusion sociale ;que les plans d'action des panels de contrôle citoyen intègrent la question spécifique du genre et l'inclusion sociale afin qu'une commission interne s'en occupe dans l'analyse de leur prise en compte dans les PDC, les PAI, les budgets des communes et des Conseils régionaux ;
- organiser des rencontres d'échanges formels entre OSC membres du panel pour envisager, d'une part, des actions/activités de mutualisation et de popularisation, et d'autre part analyser l'accompagnement des actions du panel et son ouverture aux soutiens d'autres partenaires ;
- utiliser la plateforme Civitac pour se documenter et aussi pour la diffusion des résultats ou les changements induits par les projets réalisés.

En direction des collectivités territoriales (conseils municipaux et régionaux)

- Intégrer le panel de contrôle citoyen dans les processus et mécanismes de prise de décision ;
- organiser les services de la communication et de l'information en les équipant et en responsabilisant des ressources humaines qualifiées dans leur animation, de sorte à faciliter la documentation des actions de redevabilité et la communication avec les OSC, le panel et les usagers des services ;
- partager les expériences de collaborations réussies avec les OSC et panel liées au programme DEPAC avec les faitières des collectivités territoriales et les entités intercommunales en vue de favoriser la réplicabilité et la généralisation à d'autres communes hors des zones d'intervention du DEPAC ;
- que la préoccupation genre et inclusion sociale soit appropriée par les Collectivités territoriales (commune et Conseil régional) avec l'élaboration d'une politique dans ce sens et la reddition des comptes sur sa mise en œuvre dans les actions.

En direction de l'Etat (et principalement du Ministère chargé de la Décentralisation)

- Produire un manuel mettant en exergue les textes organisant la participation citoyenne et la redevabilité à travers la Constitution du Burkina Faso, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et autres dispositions réglementaires ;
- s'approprier les mécanismes d'interpellation et de redevabilité développés par les acteurs au niveau local et les promouvoir à l'échelle nationale ;
- ouvrir la réflexion sur l'approche et la mise à disposition du financement par l'Etat des organisations de la société civile œuvrant dans la promotion du dialogue politique local et l'interpellation pour la redevabilité.

CONCLUSION

La présente capitalisation des expériences des OSC en matière de contrôle et de veille citoyenne, d'une part, et des élus locaux municipaux et régionaux en matière de redevabilité, d'autre part, se présente comme un exercice d'analyse des processus d'action qui concourent à l'amélioration de la gouvernance locale et la participation citoyenne. Dans ce sens, elle permet de comprendre l'aptitude des OSC et de radios à se positionner comme des forces de propositions et d'interpellations des élus locaux. Cette capitalisation a tenté de mettre en exergue aussi les initiatives de dialogue constructif entre gouvernants et gouvernés, la capacitation citoyenne des OSC en tant que forces de suivi de la gouvernance locale et de proposition d'amélioration de la fourniture du service public. Elle montre aussi enfin l'appropriation progressive des réflexes de redevabilité chez les élus locaux et agents des services techniques déconcentrés.

POUR TOUT BESOIN D'INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Équipe de coordination du projet	Équipe DDC
R. Armand Joseph KABORE, Coordonnateur du projet **BADINI/SAVADOGO Yvette**, Chargée de programme Société civile	**Alexander WIDMER**, Responsable domaine Gouvernance et Démocratie **TCHIOMBIANO/YARA Aïcha Jeannine**, Chargée de programme
Adresse	
Laboratoire Citoyennetés (ACE-RECIT) 06 BP 9037 Ouagadougou 06 - Burkina Faso Tél : 00226 25 36 90 47 - 00226 25 36 31 15 Email : ace.recit@fasonet.bf	Bureau de Coopération et Agence consulaire Suisse au Burkina Faso, 01 BP 578 Ouagadougou 01 - Burkina Faso Tél : 00226 25 36 95 07 Email : alexander.widmer@eda.admin.ch
Equipe de facilitation : Septime ATCHEKPE, Armande SAWADOGO	

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement et de la coopération DDC

RAPPORT DE CAPITALISATION

Mars 2022

POUR TOUT BESOIN D'INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Équipe de coordination du projet	Équipe DDC
R. Armand Joseph KABORE, Coordonnateur du projet **BADINI/SAVADOGO Yvette**, Chargée de programme Société civile	**Alexander WIDMER**, Responsable domaine Gouvernance et Démocratie **TCHIOMBIANO/YARA Aïcha Jeannine**, Chargée de programme
Adresse	
Laboratoire Citoyennetés (ACE-RECIT) 06 BP 9037 Ouagadougou 06 - Burkina Faso Tél : 00226 25 36 90 47 - 00226 25 36 31 15 Email : ace.recit@fasonet.bf	Bureau de Coopération et Agence consulaire Suisse au Burkina Faso, 01 BP 578 Ouagadougou 01 - Burkina Faso Tél : 00226 25 36 95 07 Email : alexander.widmer@eda.admin.ch
Equipe de facilitation : Septime ATCHEKPE, Armande SAWADOGO	